

L'INFORMATEUR



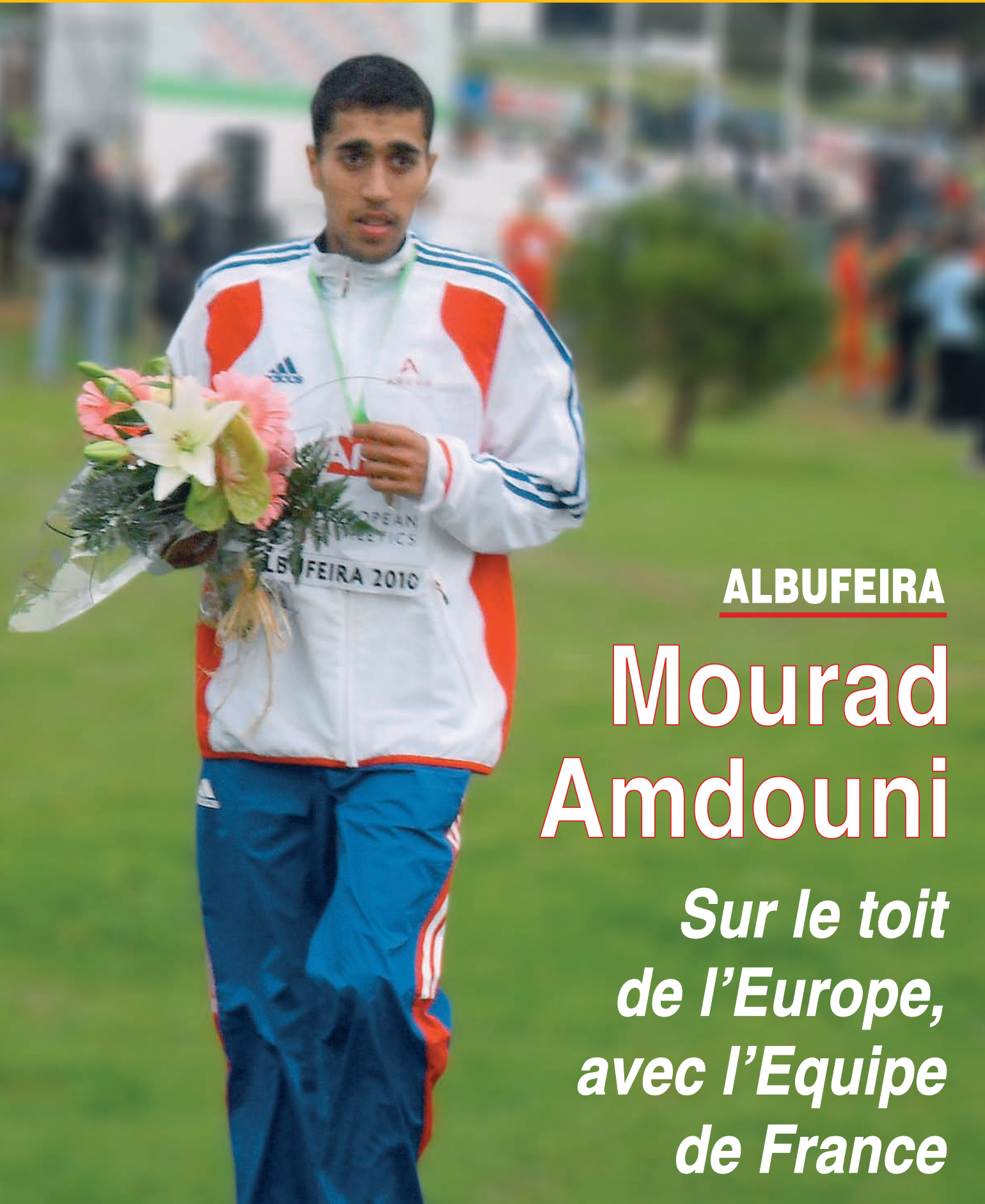
Corse Nouvelle

www.corse-information.info

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 17 au 23 décembre 2010 - N° 6343 - 59^{ème} année



ALBUFEIRA

Mourad Amdouni

*Sur le toit
de l'Europe,
avec l'Equipe
de France*

Sébastien Quenot

Nouveau docteur en «culture et langue corses»

Lundi 13 décembre 2010, l'Université de Corse a abrité la soutenance de thèse de Sébastien Quenot. Professeur des écoles bilingues ayant opté pour une poursuite d'études en doctorat, le jeune homme a réalisé son ouvrage en qualité d'Attaché Temporaire à l'Enseignement et à la Recherche (ATER). Il a ainsi présenté un mémoire sur le thème de la « Structuration de l'École bilingue en Corse : Processus et stratégies scolaires d'intégration et de différenciation dans l'enseignement primaire ».

De nombreuses enquêtes et publications auprès de revues scientifiques ou lors de colloques, sans oublier l'édition du livre «Langue corse : un pari pour demain (Chez Anima Corsica)», ont agrémenté les travaux de Sébastien Quenot, sous la direction du Professeur Alain Di Meglio, travaux qui prennent toute leur forme dans le cadre du projet «Identités, cultures : les processus de patrimonialisation» mené par l'UMR CNRS 6240 LISA (Lieux, Identités, eSpace, Activités).

Originaire de Macinaghju, le candidat âgé de 28 ans affirme notamment que «le paradigme de l'éducation plurilingue et interculturelle semble apporter une réponse féconde à la rupture de la transmission naturelle de la langue corse, à la parentocratie encourageant la mobilisation des familles et au désenchantement enseignant révélé par les travaux de la sociologie de l'éducation. Se présentant comme une rupture philosophique et didactique avec la tradition pédagogique nationale, la mise en place d'un enseignement bilingue d'abord animée par des enseignants militants, pose certes des questions de moyens, mais elle interroge aussi les valeurs des différents acteurs».

Et d'ajouter : «L'élaboration juridique, encore en cours aujourd'hui, a permis de franchir un seuil qualitatif et quantitatif permettant d'envisager sa généralisation dans les maternelles de plus de quatre classes. La structuration de l'École bilingue ne fait pas référence à un modèle de pilotage du haut vers le bas. Par le processus démocratique qui l'a impulsée, elle met en jeu un type de gouvernance partagée entre les acteurs politiques territoriaux et nationaux, ainsi que les usagers. Le développement de l'enseignement bilingue représente-t-il une évolution susceptible de développer durablement la cohésion sociale et de déboucher sur une citoyenneté culturelle corse ? Dans l'enjeu sociétal reconnu de la langue corse à l'École, quelles sont les conséquences nouvelles des processus scolaires d'intégration et de différenciation élaborés par les familles dans le contexte de généralisation de l'enseignement bi/plurilingue en Corse ? Nous émettons l'hypothèse selon laquelle l'offre scolaire facultative d'un enseignement bilingue en milieu urbain ou dans des écoles à double filière, participe à la ségrégation des publics selon leurs origines ethno-sociales. Nous avons enquêté auprès des professeurs des écoles, mais aussi auprès des familles, par questionnaire ou par entretien semi-dirigé. Le recueil et l'analyse des données académiques nous permettent de présenter un état complet de l'école bilingue ainsi que les enjeux auxquels les acteurs de sa gouvernance sont confrontés. Au-delà des obstacles identifiés, il s'agit aussi d'envisager des pistes susceptibles d'améliorer l'efficacité et l'équité de l'École publique et obligatoire».



Sébastien Quenot a brillamment soutenu sa thèse et décroché le grade de Docteur en «culture et langue régionales»

À l'occasion de la soutenance de Sébastien Quenot, dans l'amphi Farrandu Etori du campus Mariani, le jury comptait comme examinateurs : Bruno Garnier, Professeur de l'Université de Corse, Dominique Verdoni, Professeur de l'Université de Corse et Phillys Dalley, Professeur de l'Université d'Ottawa. Le rôle de rapporteurs était assuré par Alen Garabato Carmen, Maître de Conférences HDR de l'Université de Bordeaux et Moïse Claudine, Maître de Conférences HDR de l'Université d'Avignon.

Devant une nombreuse assistance, ces derniers ont apprécié la qualité remarquable de la soutenance comme celle de la thèse présentée, et décerné à Sébastien Quenot le grade de Docteur en «culture et langue régionales», en lui accordant à l'unanimité la mention «Très honorable» et de vives félicitations à l'issue de sa prestation. Un riche dialogue s'en est suivi et a permis également de dresser des perspectives d'avenir intéressantes en matière de bilinguisme,

dans la continuité des travaux des Professeurs Jacques Thiers et Pascal Ottavi, avant de donner lieu à un buffet à la convivialité mémorable en présence de la famille, de proches et d'étudiants de l'intéressé qui aura d'ailleurs effectué l'intégralité de son cursus de formation à Corte.

À l'Informateur Corse Nouvelle, nous lui adressons toutes nos plus sincères félicitations. Chapeau bas et bonne continuation pour la suite !



Les membres du jury ont apprécié la qualité remarquable de la soutenance comme celle de la thèse présentée par Sébastien Quenot

Entre nous**Par Pierre Bartoli****ADIU AMIGU...**

Robert SABOURIN nous a quittés un soir de décembre, alors qu'il était parti se reposer pour quelques jours de vacances sous le ciel Marocain. Aussi, longtemps que je me souviens, je revois Robert témoin et complice de toutes nos aventures politiques. Ce jeune Corse passionné de vie publique, avait choisi tôt de s'engager dans les rangs des jeunes gaullistes...

Cet engagement lui restera chevillé au corps, dans l'équipe du journal «PARTICIPER» des Sections professionnelles et d'entreprises du mouvement gaulliste sous la houlette de notre ami Jacques GODFRAIN, il prêta sa plume, son talent et son temps. A l'UDP il fut des nôtres dès les premiers jours, Robert SABOURIN n'était pas toujours facile, il avait des convictions acérées et une force de volonté peu commune. Robert n'était pas de ceux qui acceptent des arrangements sous «le manteau», certains politiques en firent les frais ! Mais Robert était avant tout, un homme d'amitié et de fidélité, il n'oubliait jamais ses amis, il avait une conception «philosophique» de la vie, la fraternité avait un sens pour lui.

Robert ne reverra plus la Place Saint Nicolas de Bastia et la Corse qu'il aimait tant... Il manquera à ses amis Tourangeaux, Robert avait tissé un pacte d'affection avec TOURS, de toute couleur politique il était estimé et respecté, nombreux sont ceux qui le lui témoignaient en retour ! Il vient de quitter subrepticement le combat qu'il voulait mener lors des prochaines élections cantonales de mars 2011 dans sa Ville.

Robert SABOURIN avait de l'humour, s'il vous savait fatigué, malade, il venait vous encourager et vous reconforter et vous entourer de cette chaleur humaine qu'il prodiguait à ceux qu'il aimait... Sa formule nous réconciliait avec la vie, il savait si bien dire « Ne t'inquiètes pas ce sont les meilleurs qui partent les premiers ! ».

Il est parti, nous savons désormais pourquoi, les meilleurs partent les premiers. Adieu l'ami, le frère, nous te t'oublierons pas !

Paul AURELLI

● **L'État, l'État, tout est de la faute de l'État ?** C'est ce qui semble ressortir du débat sur la violence en Corse !

Cette violence caractéristique de notre temps ? Comme si l'histoire de Caïn et d'Abel venait d'être inventée.

Et comme si la violence était la résultante seulement d'une société moderne soumise au pouvoir de l'argent, de la cupidité ou de la volonté de domination des uns sur les autres, oubliant que violence est en l'homme, comme un chancre qui ne demande qu'à se déployer pour gangrener le quotidien d'un chacun et de tous !

La perte des valeurs, la perte de repères, le culte du chacun pour soi, la course effrénée à la consommation de tout, l'exaltation de la société de la jouissance à tout prix et dans l'instant, la quête d'un pseudo-bien être à se créer par tous les moyens... constituent l'essentiel d'un terreau social à partir duquel la violence se fraye un chemin et sans limite, se tient prête à frapper sans distinction aucune, et semant terreur et désarroi, désolation, drames et tragédies ! Mais, la société d'aujourd'hui n'est hélas que la continuité de celle qu'ont connue les générations précédentes !

On peut débattre sur les causes de la violence, on peut accuser et pointer du doigt, on peut déclamer et se dépenser en incantations, la violence ne reculera pas pour autant. Elle ne reculera pas devant l'expression des bonnes intentions de toutes celles et tous ceux qui la dénoncent, la déplorent, la condamnent avec la conscience d'accomplir un devoir !

Il n'est qu'à voir la violence verbale qui sévit dans le discours politique et l'appétit des marchands de canons de tous calibres, comme la force des appels réitérés à faire triompher l'intérêt particulier au détriment de l'intérêt général, les appels à bloquer la vie quotidienne des uns, au prétexte d'un droit de grève utilisé comme un droit de prise en otage de l'usager... La violence est un moyen permanent de la «société en lutte».

La violence est ainsi magnifiée par les «combats» que l'on décrète de mener pour des causes «nobles» dans un romantisme d'arrière garde, sur fond de «CHE», le boucher des Andes, donné en exemple à la jeunesse de Corse, par exemple !

La violence s'exprime d'autant mieux que la société s'ingénie à évacuer en permanence, toute notion de respect pour l'autre.

Les bons sentiments ne feront jamais une société meilleure, si l'on n'a pas le courage «utopique» sans doute, de créer les conditions pour l'avènement d'une société où l'AMOUR du prochain est la seule règle qui prévale !

Le Christ pour l'avoir annoncé est cependant mort cloué sur une croix d'infamie !

À MÉDITER

*« Attachez deux oiseaux ensemble : ils sont incapables de voler.
Pourtant, ils ont deux fois plus d'ailes. »*

Proverbe Soufi

Des idées cadeaux pour Noël

A l'approche des fêtes, *L'Informateur Corse* se propose de vous aider à remplir la hotte du Père Noël en mettant en lumière des livres inédits et insolites de quelques maisons d'éditions insulaires. Parce que le fait de lire ne doit passer par un chemin balisé, *L'Informateur Corse* propose une sélection originale afin que chacun puisse y puiser, pour lui-même ou pour un proche, l'inspiration d'une prochaine lecture...

UN CADEAU POUR TOUS :

« **Tempi Fà Tome 3** »

de **Pierre-Jean Luccioni** et **Ghasippina Giannesini**.

512 pages, 68 €. Editions Albiana



Pierre-Jean Luccioni (journaliste) et **Ghasippina Giannesini** (anthropologue et auteur d'une importante collecte sur le patrimoine immatériel de la Corse) se sont associés pour ce nouvel ouvrage du projet **Tempi Fà** consacré aux fêtes religieuses, aux rites et aux croyances populaires de la **Corse**. Les auteurs ont sillonné l'île pour suivre les processions, questionner les participants, prendre en photo les objets du culte, les lieux, les officiants. Cet ouvrage collectif offre un panorama très étoffé du calendrier des fêtes et célébrations importantes dans l'île, île de croyances et de permanences du passé, où la religiosité populaire porte les marques parfois encore visibles d'un monde préchrétien que les deux auteurs ont mis en perspective avec le rite officiel. Ce livre offre une double vision, anthropologique et journalistique, des croyances et des rites religieux de la **Corse**. Par la minutie du recueil et le respect scrupuleux des informateurs, les deux premiers ouvrages avaient conquis des milliers de lecteurs de **Corse** et du continent. Avec ce troisième tome, c'est l'univers spirituel qui baigne une grande partie de la culture insulaire qui est mis en valeur, venant compléter avec bonheur le travail entamé dans les deux premiers tomes.



POUR LES AMOUREUX DE NATURE CORSE :

« **Paysage végétal** »

de **Jacques Gamisans** 250 pages 39, €. Editions Albiana.

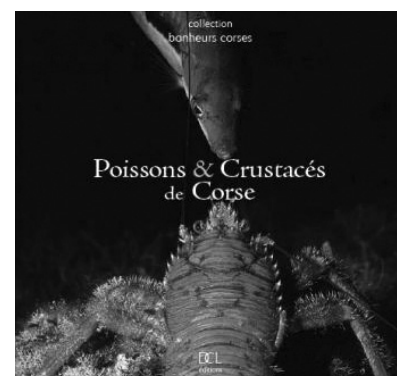
Avec plusieurs milliers d'espèces végétales concentrées dans un espace comprenant tous les types de microclimats, étagés de la mer à la montagne qui culmine à plus de 2700 mètres, la **Corse** offre une variété botanique unique. L'auteur, **Jacques Gamisans**, est botaniste, président du **Comité scientifique "Flore Corse"** (Conservatoire botanique de Genève) et a, au cours de sa carrière universitaire, publié de très nombreux articles et ouvrages consacrés à la flore de **Corse** dont la **Flora Corsica** (2007) ; la flore endémique de la **Corse**. De l'aveu même de l'auteur, cet ouvrage, «situé à un niveau intermédiaire entre la publication pour spécialistes et l'ouvrage de vulgarisation, a pu paraître touffu à certains». C'est la raison pour laquelle il lui a semblé utile et intéressant de rédiger un nouveau livre «où les structures de végétation corse soient exposées plus simplement et plus succinctement, mais soient illustrées beaucoup plus largement par des photos de paysages, de formations végétales et de plantes. C'est ainsi qu'a été conçu ce **Paysage végétal de la Corse**».

POUR LES AMOUREUX DU MARE NOSTRUM :

« **Poissons et crustacés de Corse** »

de **Georges Antoni**. 96 pages, 12 €. Editions DCL

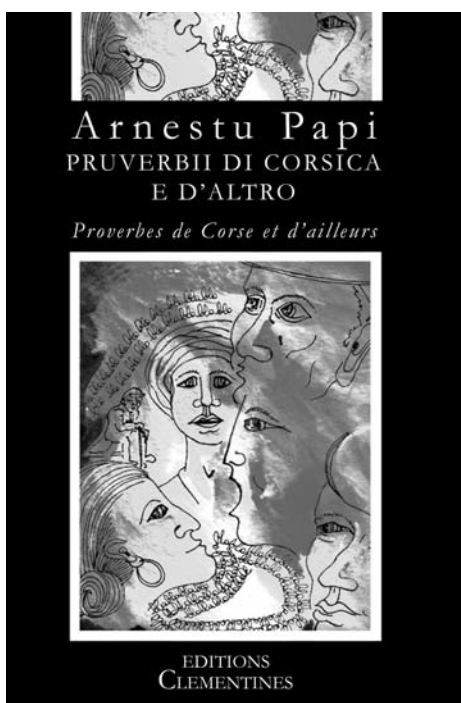
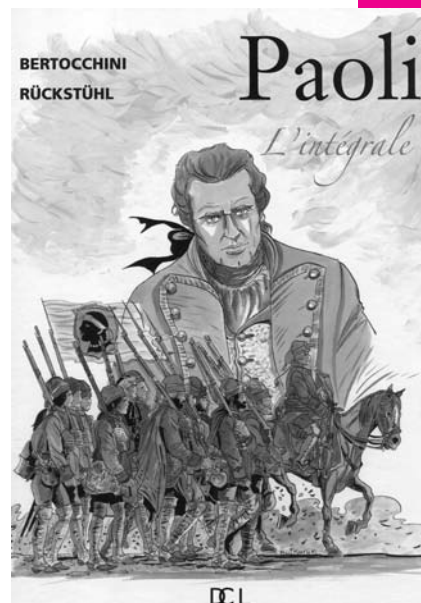
Véritable oasis dans la **Méditerranée**, la **Corse** est riche d'une vie sous-marine éblouissante. Au-delà du simple plaisir de la découverte, cet ouvrage sera un compagnon instructif qui vous permettra d'identifier les espèces les plus couramment rencontrées dans les eaux côtières de l'**Île de Beauté**. Vous y apprendrez leur nom commun, leur nom scientifique, ainsi que celui que leur donnent les pêcheurs corses dans leur langue. Grâce aux informations concernant leur biotope, leur choix alimentaire et leur comportement, vous découvrirez des créatures singulières et émouvantes dont le principe de vie est basé sur l'art, du camouflage. **Georges Antoni** est un journaliste spécialisé dans le monde de l'univers marin mais il est également photographe et cinéaste.



POUR LES AMATEURS DE BANDE DESSINÉE IN LINGUA NUSTRALE : le coffret « Pascal Paoli »

3 volumes en linge corse 40 €. Editions DCL

Petit-fils de meunier, enfant de **Morosaglia**, **Pasquale Paoli** était sans doute prédestiné à occuper une place importante dans l'histoire européenne du **siècle des Lumières**. Son influence fut même mondiale, lorsque l'on sait que les révolutionnaires américains, contemporains de **Paoli**, s'inspirèrent de ses travaux pour la constitution d'un monde neuf, basé sur une nouvelle approche de notions telles que la liberté, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ou l'égalité entre les hommes. Sur un fond historique rigoureux, les auteurs de la saga "**Paoli**" en bande dessinée se sont surtout attelés à peindre **l'Homme**. De **Morosaglia**, à **Ponte Novu**, du **régiment napolitain Corsica** aux salons aristocrates britanniques, en passant par la table de **Robespierre**, **Paoli** était avant tout un **homme de Lumière**. Ce coffret collector (dont c'est la deuxième édition) réunit les trois volumes de cette saga réalisée par **Frédéric Bertocchini** (scénario) et **Eric Rückstühl** (dessins).



POUR LES AMATEURS DE BONS MOTS : «**Pruverbii di Corsica è d'altrò**»

de **Arnestu Papi**.

192 pages 6.90 €. Editions Clémentines.

Dans cet ouvrage, **Arnestu Papi**, non seulement nous livre l'essence de la pensée corse, mais il l'explique, lui rend son terreau historique, son origine. Un livre très documenté, riche d'enseignement. Dans un format poche pratique et à petit prix, il précède un important volume sur les proverbes de **Corse** et du monde. Il décline plusieurs versions du même proverbe en différentes langues, corse, italien, finlandais, espagnol. Comme un aveu d'universalité. Passionné de langue corse, l'auteur participe notamment à «**La Corse votre hebdo**» avec une rubrique : «**Detti è pruverbii**».

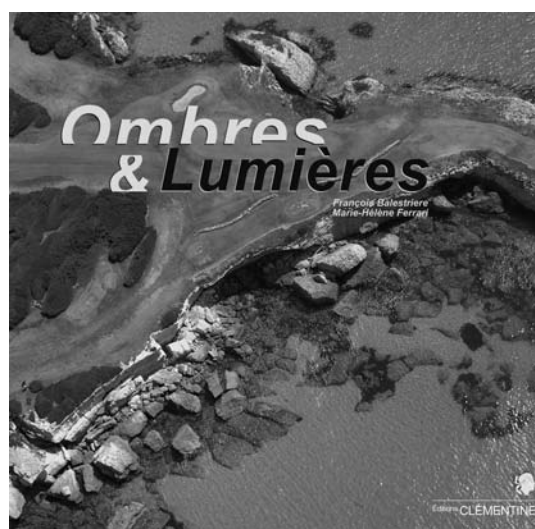
POUR LES AMATEURS DE BELLES PHOTOS : «**Ombres et Lumière**»

de François. Balestrière (photos)
et Marie-Hélène Ferrari (textes).

304 pages. 29 €. Editions Clémentines



Après le succès rencontré par leur précédent ouvrage, «**Une fenêtre sur la Corse**», le duo **Balestrière/Ferrari** signe de nouveau un ouvrage d'exception toujours porté par le texte subtil de **Marie-Hélène Ferrari** et les images fortes de **François Balestrière**. Un voyage dans l'âme de la **Corse** profonde et authentique. Dans un format plus grand, ce livre d'art ouvre la porte sur des paysages de toute beauté de notre île de **Corse**, comme le confie **François Balestrière** : «*Pour accompagner mes tableaux, j'ai voulu une histoire. J'ai voulu être bercé par un récit, je n'ai donc pas fait le choix d'un guide mais d'une évasion. Voilà pourquoi vous trouverez ici la belle aventure d'un très vieil homme. Rencontre et complicité, entre les phrases, les couleurs, et les personnes qui ont mis ce projet à jour.*»



**Plus d'idées sur www.albiana.fr, www.dcl.fr,
www.editionsclémentines.fr**



Corsica

PAR G.P.



CORTE : Prix de l'Academia Corsa

Tous les ans, l'Academia Corsa met en valeur plusieurs travaux de recherche de niveaux **Master** et **Doctorat** en décernant des médailles d'honneur et des prix de 400 et 500 euros. Au-delà de cette dotation, ces prix ont été créés pour permettre une meilleure diffusion des recherches les plus intéressantes. Le concours 2011 est ouvert dans tous les champs disciplinaires sans exception. Le dossier de candidature peut être téléchargé sur www.univ-corse.fr, rubrique école doctorale.

PONTE-LECCIA, CORTE, VENACO, GHISONI ET VIVARIO : Action des anciens sapeurs pompiers

Les membres et le président du bureau de l'association des anciens sapeurs pompiers de Haute-Corse iront en cette fin de semaine à la rencontre de leurs adhérents, à partir du 17 décembre à 10 heures. Les anciens concernés sont dans les villages de **Ponte-Leccia, Corte, Venaco, Ghisonaccia, Ghisoni** et **Vivario**.

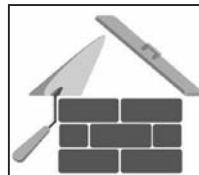


GUAGNO : Coupe de pins soumise à autorisation

Le maire de **Guagno** vous informe qu'il est formellement interdit de couper des pins et des sapins sur tout le territoire de la commune de **Guagno**. Une autorisation individuelle de coupe peut malgré tout être obtenue en adressant une requête à la mairie. Les coupes sauvages feront l'objet de dépôts de plaintes auprès de la gendarmerie et de poursuites. Ces mesures sont prises pour permettre la préservation de la riche forêt guagnaise.

FIGARI : Déclaration de chantier

Le maire de **Figari** rappelle aux titulaires de permis de construire leur obligation d'adresser à la mairie la déclaration d'ouverture de chantier, en trois exemplaires, de même que la déclaration d'achèvement des travaux. Les citoyens du village qui souhaitent effectuer des travaux sur des constructions existantes sont tenus de les déclarer dès lors qu'ils entraînent un changement de destination (garage, rez-de-chaussée aménagés), une modification de l'aspect extérieur ou du volume, ou la création de niveaux supplémentaires. Les piscines doivent également être déclarées. De nombreux contrôles sont prévus dans toutes les communes de **Corse** en collaboration avec les services de l'état concernés.



TRAVU-SOLARO-SOLENZARA : Séance de gym tonique



À destination des habitants de **Travu, Solaro** et **Solenzara**, des cours de gym tonique sont proposés depuis la rentrée par une animatrice diplômée **FFEPGV** placée sous la direction de l'association sportive intercommunale de ces trois villages. Les inscriptions peuvent être prises directement par téléphone au **04 95 44 48 20** ou au **06 25 67 26 37**.

PIANOTTOLI-CALDARELLO : Dépôts sauvages

La mairie du village vous rappelle que les dépôts sauvages sur la commune de **Pianottoli-Caldarello** sont strictement interdits et donneront lieu à des poursuites. La municipalité vous rappelle qu'un service destiné à enlever les encombrants a été mis en place le 1^{er} et le 3^e jeudi de chaque mois aux lieux qui seront indiqués, au plus tard l'avant-veille à la mairie. La mairie compte sur l'esprit civique de chacun pour mettre en place le ramassage dans les meilleures conditions possibles et éviter les dépôts gênants sur la voie publique.



PETRETO-BICCHISANO : Accès au droit



Une permanence d'accès au droit est organisée sur la commune de **Petreto-Bicchisano** par un agent, par ailleurs juriste du conseil départemental de l'**Accès au droit de Corse-du-Sud**, chaque premier vendredi du mois de 9 heures à 12 heures. Vous pourrez être informés, de manière gratuite et sans rendez-vous, dans un des bureaux de la mairie, sur vos droits et démarches.

LECCI : Fermeture de la poste Saint-Cyprien

La municipalité de **Lecci** vous informe que la poste **Saint-Cyprien** fermera ses bureaux mercredi 29 décembre à midi. Les usagers de la **Poste de Lecci St Cyprien** ont désormais accès à leur agence postale aux horaires suivants : ouverture du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures.



PROPRIANO : Demande de subvention

Le service de ressources humaines de la mairie de **Propriano** vous avise que les dossiers de demande de subvention pour l'année 2011 sont à retirer au bureau des ressources humaines à la mairie du village. Ceux-ci sont à déposer à la mairie avant le vendredi 28 janvier 2011.



LURI : L'Adie recrute des bénévoles

L'association pour le droit à l'initiative économique **Adie**, qui est spécialisée dans le financement et la création d'entreprises, recrute des bénévoles dans toute la Corse pour soutenir la création et la pérennisation des nouvelles entreprises. Les personnes qui souhaitent faire partie de l'aventure doivent s'adresser par courrier à l'**Adie Corse, Maison du parc technologique, ZI Erbajolo, 20 160 Bastia**, ou par téléphone au **04 95 54 02 75**.



SARTÈNE : Vente de tickets de Tombola

Le marché de Noël de **Sartène** se déroulera les 18 et 19 décembre sur la **place Porta**. Les tickets de la tombola dont le tirage aura lieu au cours de ce marché populaire sont à vendre au point chaud «**U Forru**». De nombreux lots sont à gagner dont un voyage à **DisneyLand Paris**.



POGHJU-DI-VENACU : Animations à la Casa Giafferri

La **Casa Agostino Giafferri** vous propose des animations comme le 21 décembre à 19 heures, avec la troupe **Locu Teatrale** qui jouera «**Corsica Smirnoff**», une pièce de théâtre qui met en scène des acteurs corses. Vous pouvez obtenir plus d'informations sur la représentation en appelant le **04 95 46 04 33**.



POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

Les élections cantonales de Mars 2011 font déjà bouger sortants et candidats nouveaux.

■ **A Porto-Vecchio**, une certitude, le conseiller général sortant, **François Colonna Cesari** a déclaré ne pas demander le renouvellement de son mandat. La succession est donc ouverte.

■ **Michel Mezzadri**, maire de **Venaco**, avec comme suppléante **Mme Marie-Xavière Perfettini**, a été élu dès le 1^{er} tour, conseiller général de **Venaco**, avec 80.59% des suffrages exprimés. Il succède, au Président de l'Exécutif de la Collectivité Territoriale de Corse, **M. Paul Giacobbi**, touché par la loi sur le cumul des mandats. «*Mon intention est de travailler avec l'ensemble des élus du canton, sans exclusive, pour le bien de la population*», a déclaré, **Michel Mezzadri**, homme apprécié et reconnu par tous.

■ **Corsica Libera** a réuni son Assemblée générale, à **Corte**, le dimanche 6 décembre sous la présidence de **M. Jean-Guy Talamoni**, pour élire les membres de leur Exécutif et réitérer leur détermination à «*tirer vers le haut*», le mouvement national.

■ **Femu a Corsica et le PNC** avaient la veille réuni leurs militants et responsables. Nous aurons l'occasion de faire prochainement un point, dans nos colonnes, avec les leaders de ces mouvements, comme avec l'ensemble des mouvements politiques de l'île, avant les élections cantonales de Mars 2011.

■ **Jean Baggioni**, ancien président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Corse, maire de **Ville de Pietrabugno**, à travers l'interview accordée, au quotidien **Corse-Matin**, à tenu a rappelé, entre autres, «*qu'il lui sera toujours difficile de n'être qu'un spectateur quant il s'agit de la Corse, en particulier*», et revendique son «*entière liberté d'action... [qui lui permet de*

♥ **Stéphanie Grimaldi** a été élue à la présidence de l'**U.M.P de la Haute-Corse**, comme l'avait été, auparavant, **Marcel Francisci**, en **Corse du Sud**.

L'**U.M.P** s'organise pour les élections à venir, avec l'ambition de reprendre les rênes d'un pouvoir local et régional qui lui ont, en grande partie, échappé...

Ces deux personnalités ont les moyens de faire bouger les lignes d'autant mieux que l'électorat dit de «*droite*» attend de ses responsables locaux des actions susceptibles de leur redonner confiance et espoir en l'avenir.



dire qu'il sera] là où l'expérience et le devoir feront obligation d'être, au service de nos concitoyens et de la Corse...»

■ **Marie-Antoinette Santoni-Brunelli**, Conseillère Territoriale, membre fondatrice de la **Nouvelle Corse** se prononce dans «**La Corse votre hebo**», «*pour des assises de la droite en Corse*» estimant que «*l'UMP est le parti fort de droite en Corse, mais il n'est pas toute la droite*».

■ **Jean-Jacques Panunzi**, Président du **Conseil Général de la Corse du Sud**, dans une récente tribune libre parue dans le quotidien régional après s'être interrogé sur le «*pour quoi faire*» «*d'un débat sur la violence*» qu'il considère comme «*vanité*» de circonstance alors qu'il conviendrait «*d'agir sur l'essentiel*», explique ensuite les raisons pour les quelles il ne participera pas au débat de l'Assemblée de Corse en déclarant : «*Parce que je ne saurai faire semblant et par respect pour notre institution et nos concitoyens, en particulier les victimes de la violence... j'ai donc décidé de ne pas participer à cette séance de circonstance...*»

■ **Hyacinthe Mattei**, Conseiller Général de l'**Île-Rousse**, reconduit à la présidence de la **Commission des finances du département**, maire de **Monticello** a démis le 27 septembre 2010 de ses fonctions de premier adjoint, **M. Jean Raffi**.

■ **Pierre Guidoni**, Conseiller général et maire de **Calenzana**, a été nommé à la tête du **SDIS de Haute-Corse**, à l'issue du dernier conseil d'administration, présidé par le Président **Joseph Castelli**.

SISCO

Pierre-Ange Vivoni décoré de la Légion d'Honneur...



Maire de **Sisco** depuis 1989, Président de l'**Association des Maires de Haute-Corse** depuis 2001, **Pierre-Ange Vivoni** est une des personnalités politiques les plus en vue de notre région. **Chevalier des Palmes Académique** pour son action auprès du **GRETA** et l'ensemble de ses nombreuses activités au service de ses concitoyens au-delà de ses administrés, **Pierre-Ange Vivoni**, homme de conviction autant que d'ouverture aux autres, affable et disponible, a reçu dernièrement, des mains d'un des plus prestigieux «*sischais*», l'**Abbé Gaston Pietri**, les insignes de **Chevalier dans la Légion d'Honneur**. Une distinction qui honore aussi ses administrés, sa famille et ses nombreux amis, avec les compliments sincères de notre journal.

♥ **Jean-Martin Mondoloni** et la **Nouvelle Corse** ont tenu une première grande réunion publique, à l'**Hôtel «OSTELLA»**, à **Bastia** où devant plus de cent cinquante personnes, et en présence notamment de personnalités comme **Tony Sindali**, **Antoine Giorgi** ou **Jean Baggioni**, **Jean-Martin Mondoloni** a donné le coup d'envoi d'une action politique s'inscrivant dans la durée avec comme premier pallier, l'échéance territoriale de 2014.

Tout en s'inscrivant dans le camp de la droite, à coté de l'**UMP** sans être inféodé à qui-conque, la **N.C.** se prononce clairement pour un **Projet Régional** profondément ancré sur les réalités et les spécificités de la **Corse**.



■ **M. George SEIMANDI**, directeur de projet, chez **GRT Gaz**, prend le relais de **M. Pierre-François MERGON**, à la direction du projet «*cyrénée*», à la suite de sa nomination comme directeur d'unité à **GRDF**.

■ **Le Bistrot du Port**, Quai des Martyrs à Bastia, a réouvert avec une nouvelle équipe. **Sur réservation au : 04.95.48.19.89**

■ **A Piedicroce**, le restaurant «**LE REFUGE**» ouvert tous les midis, propose ses spécialités : côtes plates, Figatelli, Pulenta, Brocciu. **Tel : 04.95.35.82.65**

■ **A Ajaccio**, les Ets Pieretti POSE-SAV, route de Mezzavia procèdent à un DESTOCKAGE sur cheminées et poêles d'Expo Supra (possibilité de bénéficier du crédit d'impôt). **Tel : 04.95.22.04.05.**

■ **A Porto-Vecchio**, le restaurant «**Grilladin**» a réouvert ses salons, midi et soir. **Tel : 04.95.70.59.75.**

Le restaurant «**CANTINA GRIL**» a réouvert ses postes, le samedi 18 décembre 2010, à partir de 19h. **Réservation au 04.95.70.49.86.**

Ponte-Leccia

De la laine et du feutre...

Lana corsa accueille depuis le 14 décembre les créations «**Boba**» réalisées par **Beate Kiehn** à partir de feutre de laine.

Beate Kiehn, artisan installée à **Alata**, fabrique à partir de laine feutrée des chaussons, des chapeaux, des sacs, des plaids... Elle a aussi «*revisité*» la **baretta misgia**, chapeau traditionnel **Corse** (et méditerranéen), en la modernisant et en l'adaptant exigences de la vie moderne !

Beate Kiehn utilise bien sûr de laine **Corse**, mais aussi des laines de brebis d'autres régions d'**Europe**, qu'elle travaille elle-même à la main à partir de «*nappes*» de laine cardée ; certaines laines très douces peuvent être employées pour des chaussons pour les bébés.

Ce sont toujours des laines de brebis de races locales, transformées dans le respect de l'éthique et de l'environnement.

Ces créations sont présentées et vendues bien sûr l'atelier **Lana corsa** jusqu'au 14 janvier.

L'atelier est ouvert du lundi au samedi, de 9h à 18h, en décembre, et, le samedi jusqu'à 14h, en janvier 2011.

Lana corsa, Pont'a Golu U Salgetu, 20218 Ponte-Leccia. **04.95.48.43.79 lana-corsa@wanadoo.fr - www.lana-corsa.com et www.bobacreation.com**

■ **Le Medef Corse** a décerné le trophée de l'alternance à huit entreprises **Corses**, lors d'une cérémonie qui s'est déroulée au **Palais des Congrès d'Ajaccio** sous la Présidence du Président Régional du Medef Corse, **M. Serge Santunione**, en présence du Préfet de Corse, **M. Stéphane Bouillon**. Cette initiative qui vise à récompenser les entreprises qui adoptent une approche «*ressources humaines*» en privilégiant des outils innovants afin de favoriser l'intégration des jeunes... !

Ces **Prix** ont été attribués par un Jury composé de représentants du **Medef**, du **Rectorat**, de la **C.T.C** et de la Direction Régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi dont le verdict a été rendu, le 2 décembre.

Liste des Lauréats

Trophée Politique de recrutement pour sa gestion des ressources humaines : Etablissements Bianchi (62 salariés Bastia) ; **Trophée effort de tutorat pour l'implication des encadrants et la valorisation de la fonction rurale avec les compagnons de la route : Société Routière de Haute-Corse** (75 salariés) ; **Trophée intégration de public éloigné de l'emploi pour ses efforts d'intégration de personnes reconnues travailleurs handicapés : Atelier de Composites Insulaire** (45 salariés Ajaccio) ; **Trophée partenariat pour la qualité des partenariats mis en œuvre pour l'intégration des personnes peu qualifiées : Corse Propreté** (74 salariés Bastia) ; **Trophée accompagnement pour sa démarche globale de sécurisation des parcours professionnels (90% d'insertion) : GEIQ de la Corse** (35 salariés dans toute la Corse) ; **Trophée démarche globale emploi formation/TPE pour avoir mobilisé leur 1^{er} contrat en alternance dans un parcours professionnel d'insertion : SARL Ciriola/U Express** (10 salariés Haute-Corse) ex aequo avec **SARL L'arrêt Déco** (2 salariés Haute-Corse) ; **Trophée démarche globale emploi formation PME pour avoir développé l'accueil et le suivi des jeune alternants : entreprise Gedimat Anchetti** (77 salariés Ajaccio) ; **Trophée démarche globale emploi formation grande entreprise pour son engagement dans la pratique de l'alternance, le développement de nouvelles filières de formation : EDF SA Unité Sei Corse** (800 salariés dans toute la Corse).

D'ICI ET D'AILLEURS

Vendredi 17 décembre 2010 : Scontri de San Benedetto

La dernière rencontre de l'année 2010 à **San Benedetto**, se déroulera dans les locaux (chauffés) de l'**Association Sportive et Culturelle de San Benedetto**, le vendredi 17 décembre, à 19h. Exceptionnellement, cette rencontre n'est pas programmée, le dernier vendredi du mois, eu égard aux **Fête de fin d'année**.

Francesca Weber Zucconi partagera avec le public la question : «*Aujourd'hui, peut-on encore transmettre l'«ochju» ou d'autres pratiques traditionnelles ?*».

Qui est Francesca Weber Zucconi ?

Francesca Weber Zucconi, auteure ; lauréate du **Prix Agghju** (Sardaigne) en 2009 pour «*I soldi d'arghenti in a funtana*», a publié «*Les fiançailles de brume*» (**Edition Albiana**). Elle a reçu en 2010 le **Prix Polino da Mela** pour la dormeuse de l'**Alta Rocca et Cosima** (à paraître aux **Colonna**). Membre de l'**Operata Culturale**, elle s'est engagée au sein du collectif d'auteurs au service de la valorisation de la littérature Corse contemporaine et d'un second **Riacquistu**. Son travail d'écriture explore ce qui fonde le lien précieux et singulier entre l'homme et sa terre, entre le peuple et le lieu, notamment les aspects magico-religieux de la **Corse**. Ses personnages, qui recueillent les échos d'une communauté précédente, continuent à tresser ce qui les relie à l'histoire et à la mémoire de leur territoire, à une aire de vie partagée, où l'intime et l'universel se rejoignent.

Petit rappel pratique : les «**scontri**» se déroulent dans les locaux attenants au stade de l'association, à **San Benedetto** ; la salle est chauffée. L'entrée est gratuite. La rencontre début à 19h./19h15, pour se terminer à 20h30 / 20h45. Après quoi, les participants ont la possibilité de partager un buffet, sur place, avec l'intervenant et des membres de l'association.

Cozzano : l'**Association l'Agnonu**, organise, à la salle commune, le dimanche 19 décembre, à partir de 17h, un **goûter de Noël**, auquel sont conviés les enfants et la population. Un spectacle pour les enfants scolarisés à **Cozzano** sera suivi d'un goûter avec distribution de marchandises.

Bonifacio : Le dimanche 19 décembre au **Bar-Restaurant «L'ESCALE» Josette et Clara** organisent un Loto. De très nombreux lots en jeu dont un écran plat de 80 cm.

Olimeto : Réunion, ce dimanche 19 décembre, en vue de la création d'un club de marche, à la salle des fêtes, à 16 h.

Championnat National U 17

L'A.J. Biguglia s'est montrée à la hauteur du grand leader marseillais

Les protégés de l'entraîneur José Casanova ont démontré lors du dernier week-end de très belles dispositions face aux Olympiens qui dominent depuis le début de saison cette compétition nationale.

Stade Paul Tamburini : Olympique Marseille bat A.J. Biguglia 3 à 1 (1-1). Arbitrage de **M. Coulon** assisté de **Messieurs Manfredini** et **Massiani**.
Délégué : **Michel Catani**.
 Buts de **Azouni** (32^{ème}), **Andonian** (64^{ème}) et **Finand** (90^{ème} + 2) pour **Marseille**.
Mori (36^{ème}) pour l'**A.J. Biguglia**.

Certes, les **Marseillais** possèdent des gabarits de grande valeur et démontrent à chaque rencontre leurs qualités intrinsèques. C'est incontestable.

Le nombreux public qui s'attendait à voir les jeunes connaître une nouvelle désillusion est tombé des nues en constatant que les **Bigugliais** ont pu contenir leurs rivaux méditerranéens qui étaient loin de s'attendre à être bousculés de la sorte lors de cette première mi-temps.

Une première période de toute beauté où les visiteurs parvenaient à se montrer certes à la hauteur avec des éléments tels que **Boyeka**, **Jobello** et surtout le capitaine **Azouni** aux moyens très supérieurs. Ce dernier parvenant d'ailleurs à ouvrir la marque à la 32^{ème} minute, suite à une bévée défensive.

Les locaux, toutefois, continuaient à suivre le rythme et suite à un coup franc de **François Orsini** dévié par le mur marseillais, **Mori** se précipitait, parvenait à glisser le ballon entre les jambes du gardien **Fabri** et égalisait (36^{ème}). On devait en rester là jusqu'à la mi-temps malgré **Merhouni**, bien servi en profondeur mais qui gâchait cette superbe occasion en tirant lamentablement dans les nuages.

Lors de la deuxième mi-temps les visiteurs se montraient plus organisés avec **Jobello** beaucoup plus volontaire et qui redonnait confiance à tous par ses accélérations. Et ce que l'on pressentait se manifestait lorsque **Andonian** (75^{ème}) déclenchait un tir puissant qui redonnait l'avantage aux jeunes **Marseillais** solidaires, appliqués et supérieurs.

C'était un coup dur pour les insulaires qui s'accrochaient avec une énorme volonté et persistaient à suivre le rythme des **Marseillais**. Pourtant malgré la vaillance des

Bigugliais qui espéraient revenir à la marque, les visiteurs dans les dernières secondes assuraient définitivement leur succès grâce à **Finand** qui battait le gardien **Palma** pourtant remarquable encore une fois.

Un superbe combat qui a encore confirmé la belle progression constatée devant **Cannes**.

Et si les progrès sont incontestables, les **Bigugliais** sont sur la voie ascendante et pourraient bien lors des matchs retours obtenir quelques succès qui pourraient surprendre. Pour cela il faudra garder confiance et ne pas lâcher prise.



Palma Marco, auteur d'une très bonne partie contre l'OM.



A.J.B. : Palma, Vasta, Orsini, Maggiotti, Raffalli, Mesbah, Guillen, Benhkime, Esge, Azhar, Mori, Giacomo, Marchetti, Santini, Olivier, Pierre.

Entraîneur : Joseph Casanova.

Raffalli Pierre-Jean : très belle prestation contre l'OM



Vasta Alexandre en forte progression.

José Casanova : «Je suis fier de mes garçons»

«Après cette très belle production, je ne peux qu'être satisfait de mes garçons qui ont montré devant Marseille leurs possibilités. Tous ont respecté les consignes qui ont été données. La motivation était cette fois au rendez-vous. Seule le résultat nous a fui en seconde période. Toutefois, le contenu était très intéressant. Le groupe est bien cette fois en grande progression et devrait le prouver lors des matchs retours. D'autre part le groupe aura aussi plus d'expérience et de confiance».

Grand vainqueur de l'Orange Bowl

Laurent Lokoli

Entre dans l'Histoire en Floride

Laurent LOKOLI, sociétaire du Tennis Club de la Costa Verde, vient de réaliser un formidable exploit en s'imposant dans l'Orange Bowl samedi dernier du côté de Miami en Floride.

Il s'est imposé en finale en deux sets (6/3-6/0) face à **Lucas Pouille**, autre participant français, au terme d'une finale extraordinaire qui a forcé l'admiration.

Le joueur du **Tennis Club de la Costa Verde** qui a joué les cinq matches n'a perdu aucun set et n'a concédé que dix neuf jeux. Impressionnant !

De son côté, le président de la Ligue Corse de Tennis, **Bernard Guidicelli**, était très heureux du parcours de ce jeune prodige et précisait : «*Notre jeune insulaire enchaîne de plus en plus les bons résultats, accumulant les succès et fournissant un travail sérieux et constant. On peut être particulièrement fier d'un tel parcours.*»

Cette superbe année 2010 qui s'achève aura été celle de la révélation pour l'ancien sociétaire du **Pole France** qui a intégré l'**IN-SEP** en septembre dernier.

Champion de Corse de 2^{ème} série alors qu'il n'avait pas 16 ans, **Champion de France**



dans la catégorie 15-16 ans, vainqueur de la **Cup Davis junior** avec la **France**, **médaille de bronze** au **Championnat du monde par équipe** avec la sélection nationale, **Laurent Lokoli** connaît une ascension exceptionnelle qui démontre plus que jamais ses formidables qualités. Son exploit à l'**Orange Bowl** ne fait que l'inciter à aller plus loin et il est bien entendu sur la bonne voie. C'est la fierté du tennis insulaire.

Les plus grands joueurs au palmarès

Ce grandiose tournoi de tennis juniors, conjointement mis sur pied par la **Fédération internationale de tennis** et l'**United States Tennis Association**, se dispute chaque année depuis 1962 au cours du mois de décembre dans le **Comté de Miami-Dade**.

L'**Orange Bowl** compte parmi les tournois les plus relevés après les quatre tournois du grand chelem juniors. De nombreux joueurs de très grande classe internationale s'y sont illustrés, notamment de futurs N° 1 mondiaux tels que **Timmy Connors**, **Mats Wilander**, **Jim Courier**, **André Agassi**, **Roger Federer** et le Français **Guy Forget**.

Chez les dames, le palmarès est aussi très éloquent avec **Chris Evert**, **Steffi Graf**, **Monica Seles**, **Amélie Mauresmo**, **Justine Henin**, **Kim Clijsters** et **Caroline Wozniacki**.

A son tour, **Laurent Lokoli** a inscrit son nom au palmarès et cette grandiose épreuve, honorant de la plus belle des manières le tennis insulaire.

Le voilà à présent définitivement entré dans la cour des plus illustres.

BRAVO LAURENT, tu viens de devenir la fierté du peuple corse qui ne l'oubliera jamais. Merci.



03

SARL COSTA SERENA CARROSSERIE

SARL AU CAPITAL DE 8 100 EUROS
SIEGE SOCIAL: LE STOLLO RN 198
20240 GHISONACCIA
RCS BASTIA 487 463 994

Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 30/11/2010 il a été décidé la réduction de capital non motivée par des pertes d'une somme de 2 700 euros par rachat au nominal (100 €) de 27 parts et de les annuler.

Cette décision a été prise sous la condition suspensive d'absence d'opposition des créanciers sociaux. L'extrait de l'assemblée a été déposé au greffe du tribunal de commerce le 09/12/2010. Conformément aux dispositions des articles L 223-34 et R 223-35 applicables à la réduction de capital non motivée par des pertes, à compter dudit au dépôt au Greffe les créanciers sociaux ont un délai d'un mois pour former opposition devant le tribunal de Commerce de Bastia.
Formalités RCS BASTIA.

11

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination : W3G

Objet : L'exploitation par voie de création, achat, location, prise à bail, prise en gérance de tous commerces et notamment la conception de la structure et du contenu et l'écriture des programmes informatiques nécessaires à la création et à l'implantation de : logiciels systèmes et réseaux, applications logicielles, bases de données, pages web, adaptation de logiciels, c'est-à-dire la modification et la configuration d'une application existante pour la rendre opérationnelle dans l'environnement informatique du client

• Hébergement de données, traitement et activités connexes.

Prestations de conseil, formation et création dans les domaines du marketing et de la communication écrite et visuelle (multimédia, édition, rédactionnel) et toutes activités annexes, connexes ou complémentaires s'y rattachant directement ou indirectement.

L'acquisition, la construction, l'installation, l'exploitation, la vente, la prise en location de tous locaux, terrains ou constructions ainsi que de tous droits immobiliers nécessaires à la réalisation de l'objet social et de tous objets similaires ou connexes.

Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement, à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

Siège : Route de Pinarello, 20144 Sainte-Lucie de Porto-Vecchio, Commune de Zonza.

Durée : 99 années

Capital : 7000 euros

Gérants : Monsieur Gabriel PES, demeurant et domiciliée à 20137 Trinité de Porto-Vecchio, Pietra Nera, Route de Benciugnu, et Monsieur Yoann LEBERT, demeurant et domicilié à 44540 Saint Mars la Jaille, 14 rue des érables, de nationalité française. Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Pour avis
Le gérant

07

GAEC DU DOMAINE DE PASCIALONE

Groupement Agricole d'Exploitation
en commun - au capital de 80950,43 euros
Siège social: Chez Mr Jacques Benedetti
20240 Ghisonaccia gare
N° RCS BASTIA 331 328 443

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2010, il résulte que :

• Les associés de la Société GAEC DU DOMAINE DE PASCIALONE ont décidé de la transformation de la Société sous la forme d'une Société Civile d'Exploitation Agricole à compter du 15 octobre 2010, sans création d'un être moral nouveau, avec adoption de nouveaux statuts. SIEGE SOCIAL- OBJET - DUREE-CAPITAL SOCIAL : Ils sont inchangés.

• La dénomination sociale est désormais : SCEA DU DOMAINE DE PASCIALONE

• Mr BENEDETTI Laurent, demeurant résidence Montesoro Bât.13, 20600 Bastia, a été nommé en qualité de gérant en remplacement des deux co-gérants démissionnaires au 15 octobre 2010, Mrs BENEDETTI Jacques et BENETTI Toussaint. Il exercera ces fonctions à compter du 15 octobre 2010.

Pour avis

08

PIZZERIA KALLISTE

EURL au capital de 7622, 45 €
Siège social: VICO, Route de Cargese
La Plage - 20118 SAGONE
378 569 347 RCS AJACCIO

L'AGE du 30/05/2010 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable compter du 31/05/2010, nommé en qualité de liquidateur M. MATA THIERRY, demeurant 2 LA ROMPIDE, 13250 SAINT CHAMAS, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur Modification au RCS de AJACCIO.

10

MANUFACTURE CORSE DE TABACS - MACOTAB -

Société pur Actions Simplifiée
Au capital de 1 418 250 euros
Siège social: FURIANI (20600)
496 420 290 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 16 mai 2008, la collectivité des actionnaires a décidé :

1) - de prendre acte de la fin de mandat du Cabinet DELOITTE de ses fonctions de commissaire aux comptes titulaire à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2008,

2) - de nommer PRICE WATERHOUSE-COOPERS Audit en ses lieu et place pour une durée de 6 ans,

3) - de prendre acte de la fin de mandat de la SARL BEAS de ses fonctions de commissaires aux comptes suppléant à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2008,

4) - de nommer M. Etienne BORIS, en ses lieu et place pour une durée de 6 ans. L'inscription modificative sera portée au RCS Bastia.

Pour avis

09

Par acte SSP du 09/12/2010, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GEC Experts

Objet social : l'évaluation venale de biens immobiliers ou mobiliers de tous types et le conseil et l'assistance en matière immobilière aux sociétés françaises et étrangères, et notamment en stratégie urbaine, en aménagement et en développement de projets immobiliers.

Siège social : 14 rue César Campinchi, 20200 Bastia

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans

Gérance : M. Jean-Pierre Gour, Lavasina - 20222 Brando, et M. Thomas Gour, Résidence Terrasses du Belvédère, bât.C, Chemin des Oliviers, 20200 Ville-di-Pietrabugno.

Immatriculation au RCS de Bastia.

05

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à Calvi du 5 octobre 2010, La SARL U SAN BENEDETTU dont le siège social est situé le Cintra, lieu-dit Stagnone, 20260 CALVI, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 422 866 111, a donné en location gérance, à Mlle Madeleine AVAZERI demeurant Imm. tra mare monti, Route de Santore, 20260 Calvi, en cours d'immatriculation, et Mlle Karen MARTIN demeurant 20214 Calenzana, en cours d'immatriculation. Un fonds de commerce de vente de pains et pâtisseries sis 2 rue Joffre 20260 CALVI, pour lequel le loueur est immatriculé au RCS de Bastia sous le numéro 422 866 111, pour une durée de une année à compter du 1er janvier 2011, tacitement reconductible.

02

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 3 décembre 2010 enregistré au pôle enregistrément de Bastia le 9 décembre 2010 Bordereau n° 2010/1284 case N°5, il a été constitué une société civile immobilière:

Dénomination sociale : « FPMCLGR »
Capital : 2.000 € uros divisé en 20 parts sociales de 100 € uros chacune, entièrement souscrites et libérées.

Siège social : 27 Rue César Campinchi, 20200 Bastia.

Objet : La société a pour objet l'exploitation de chambres d'hôtes, l'activité hôtelière ainsi que la location immobilière et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

Gérant : François Philippe DE CASALTA-BRAVO né le 21 Juillet 1985 à Bastia demeurant est désigné en qualité de gérant pour une durée indéterminée suivant procès-verbal d'assemblée ordinaire en date du 3 décembre 2010.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis et mention
Le Gérant

06

ACQUA PLOMB'2B

SARL en liquidation
Au capital de 6 000 €
Siège: 68 rue des Alouettes
20620 BIGUGLIA
RCS Bastia 512340290

L'AGE réunie le 10/12/10 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mme Brigitte ANZOLIN, demeurant 68 Rue des Alouettes - 20620 Biguglia, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur

04

S.A.R.L MARINA DI FAVONA

S.A.R.L Capital social: 10.000,00 Euros
Siège social: Marina Di Favona
Rte de Conca
20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio
RCS de Bastia 524 315 033

Suivant délibérations du 28 Octobre 2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés a décidé: De transférer, à compter dudit jour, le siège social de Villa U Sabione, 13 rue J. P Gaffroy 20600 Bastia, à Marina Di Favona, route de Conca, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio.

Pour avis,
La gérance

01

NETTOYAGE INDUSTRIEL CORSE (NETICO)

SARL au capital de 7.622,45 € en liquidation dont le liquidateur est Mr BETTI Jean Charles
Siège de la liquidation: Lieu dit Filetta
20167 APPIETTO
R.C.S AJACCIO B 330.639.758

Avis de clôture de liquidation

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 08 décembre 2010, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation déchargé Mr BETTI Jean Charles de son mandat de liquidateur donné à ce dernier quitus de sa gestion ont constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée La société sera radiée du registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis et mention,
Le liquidateur

24

Marie- Madeleine AUDISIO - ORNANO

Avocat
32 cours Napoléon
20000 AJACCIO

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à AJACCIO du 07 décembre 2010 enregistré à la Recette d'Ajaccio le 08 décembre 2010 bordereau 2010/864 Case 5, la SOCIETE MA.P.O., Société à Responsabilité Limitée, au capital de 8000 Euros, ayant son siège social à Ajaccio, 2-4 rue Stéphane-poli 20000, Immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le numéro 438 382 889.

A vendu à :
La SOCIETE OSJCB, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 1000 €, ayant son siège social Immeuble Girolata, Résidence des Golfs, 20090 AJACCIO, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro 523 086 981

Le fonds de commerce de Vente de Prêt à Porter sis et exploité à Ajaccio Centre Commercial Les Salines 20090 pour lequel le Vendeur est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro 438 382 889.

Ledit fonds comprenant :
- La clientèle et l'achalandage y attachés ;
- Le mobilier commercial, le matériel et les agencements servant à son exploitation ;
- Le droit au bail des locaux dans lesquels le fonds est exploité pour le temps restant à courir ainsi que le droit au renouvellement dudit bail.

Et plus généralement, les éléments corporels et incorporels composant ledit fonds et nécessaires à son exploitation, sans exception ni réserve.
L'entrée en jouissance a été fixée au 07 décembre 2010.

La cession a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de Quinze Mille (15.000) €uros s'appliquant :

- Aux éléments incorporels pour Dix Mille 10.000 €uros
- Aux éléments corporels pour Cinq Mille 5.000 €uros

Ladite cession a été autorisée par un jugement du Tribunal de Commerce d'Ajaccio rendu à la date du 02 août 2010. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales au siège du fonds pour la validité et, pour la correspondance à Ajaccio en l'Etude de Maître Jean-Pierre CELERI, 22 cours Napoléon 20000.

Pour insertion.
La SARL OSJCB,
Sa Gérante, Sandra CASANOVA

27

Aux termes d'un acte SSP en date du 9 décembre 2010 il a été constitué une société

Dénomination sociale : S.C.I Mattei-Gay
Siège social : Chemin de Biancarello, résidence les Roseaux A2, 20090 Ajaccio

Forme : Société Civile Immobilière
Sigle : SCIMG
Capital minimum : 200 EUR
Capital initial : 1000 EUR
Capital maximum : 10000 EUR

Objet social : Gestion immobilière habitation principale

Gérance : M. Jean-Marc MATTEI, Chemin de Biancarello, résidence les Roseaux A2, 20090 Ajaccio

Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé.

Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

16

OFFICE NOTARIAL SCP MAMELLI

Résidence Santa Catalina
SAINT FLORENT (Haute Corse)
Tel : 04.95.37.06.00 /Fax: 04.95.37.05.58

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Sophie MAMELLI, Officier Public, notaire à SAINT FLORENT (Haute Corse), le 30 novembre 2010, dûment enregistré à la Recette des Impôts de BASTIA, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme : Société Civile
Dénomination : "ALGIN"

Siège social : VILLE DI PIETRABUGNO (20200), Résidence Altore, Chemin des Oliviers, c/. Monsieur et Madame Noël BONAL.

Objet : "L'acquisition, l'exploitation par bail, location, ou autrement de tous immeubles.

Et généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société".

Durée : 99 ans
Capital : 2 000,00 Euro

Apports en numéraire
Gérance : Monsieur et Madame Noël BONAL demeurant à VILLE DI PIETRABUGNO (20200), Résidence Altore, Chemin des Oliviers,

Cession de parts : Libre entre associés.
RCS de BASTIA

Pour avis
Le notaire

42

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Sant'Andrea di Cotone du 13 Décembre 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : B.E.N.C. - Bureau d'Etudes Nucléaires Corse

Forme : Société A Responsabilité Limitée
Capital : 4.500 Euros

Siège social : Hameau de Chigliacci - 20221 Sant'Andrea di Cotone

Objet : Toutes prestations d'ingénierie et études techniques, d'expertises, de diagnostics et de recherches en matières mobilières et immobilières, notamment métrages, physique nucléaire, états parasitaires, recherches d'amiante, de plomb et de radon.

Durée : 99 ans
Gérant : Monsieur Frédéric Baile demeurant à 20229 Campana.

Immatriculation : Registre du Commerce et Société de Bastia.

Pour avis

23

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à MARIIGNANE du 2 décembre 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : SP-COM

Siège social : 4 rue de l'Impératrice Eugénie, Bastia 20200

Objet : La vente d'espaces publicitaires
Durée : quatre vingt dix neuf années à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

Capital : 7000.00 Euros
Gérant : Monsieur Cédric GOELZER demeurant à MARIIGNANE 13700, Avenue Sainte-Anne, Les Pervenches Bât.E1.

Pour avis,
le représentant légal

21

JEAN LIBER

Avocat en Droit Fiscal au Barreau d'Avignon
38, rue François 1er - B.P 832
84081 AVIGNON CEDEX 2

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes

Forme : Société en nom collectif
Dénomination : LUNE D'ARGENT

Capital : 10 000 euros
Objet : L'acquisition et l'exploitation d'un fonds de commerce sis à AJACCIO (2A), 1 Cité des Cannes, Cours Prince Impérial, de bimmeloterie, articles fumeurs, jouets, auquel est annexé la gérance d'un débit de tabacs, un contrat de diffusion presse, un contrat de diffusion des produits ONLINE de la Française des jeux.

Siège social : 1 Cité des Cannes, Cours Prince Impérial, 20000 AJACCIO
Durée : 60 années
Associés en nom : Monsieur Joseph MATTEI, Résidence Asposata A2, Route du Stiletto, 20090 AJACCIO, Monsieur Antoine CASANOVA, Résidence « Alzo di sole », bâtiment A ASPRETTO, Route de Sartène, 20090 AJACCIO.

Gérance : Mr Joseph MATTEI, demeurant Résidence ASOSATA A2, Route du Stiletto, 20090 AJACCIO
Immatriculation RCS Ajaccio

34

Société Civile Professionnelle dénommée "Jean-François MATIVET et François Mathieu SUZZONI"

titulaire d'un Office Notarial, dont le siège est à AJACCIO (Corse du Sud), 7 Cours Napoléon,

Suivant acte reçu par Maître Jean-François MATIVET, notaire à AJACCIO, le 08/12/2010, enregistré au Service des Impôts D'AJACCIO le 10/12/2010 Bordereau 2010/871, case N° 1, contenant :

CESSION DE FONDS DE COMMERCE PAR La SARL IMMOBILIER SAGONE PLAGE, dont le siège social est à VICO (20160), Centre commercial de Sagone. AU PROFIT DE La SARL L'ALLOGHJU, dont le siège social est à CASAGLIONE (20111), Galerie marchande de l'Allegria. D'UN FONDS DE COMMERCE D'AGENCE IMMOBILIERE, GESTION ET TRANSACTION IMMOBILIERE sis et exploité à VICO (20160), CENTRE COMMERCIAL SAGONE-VICO.

PRIX : 50.000€.
Les oppositions seront reçues à AJACCIO, en l'étude de Me Jean-François MATIVET, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).

Pour unique insertion.
Le notaire

22

HOTEL RESTAURANT HOLZER

SARL au capital de 47 259,20 euros
Siège social: 12, Rue Jean JAURES
20137 PORTO VECCHIO
340 995 349 RCS AJACCIO

ERRATUM

Lors de la parution de l'avis de changement de gérant de la SARL HOTEL RESTAURANT HOLZER, publié dans le numéro 6326 du 13/08/2010, une erreur s'est glissée dans le numéro du RCS. Il fallait lire 340 995 349 au lieu de 340 995 534.

Pour avis

25

SARL MECA 2A

Société à Responsabilité Limitée
Capital social: 10.000 Euros
Siège social : lieu dit Bagato,
Route de Bastia PORTO- VECCHIO
(Corse du Sud)
R.C.S. AJACCIO B 489 402 438

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 16/02/2010, il a été pris acte de la démission de Monsieur BOUCHE de ses fonctions de cogérant de la société à compter de ce jour.

Pour avis et mention,
le gérant

58

"ROUTE 66- PASTA BAR"

SARL au capital de 2.000,00 Euros
Siège social : BASTIA 20600
Avenue de la Libération - LUPINIO
RCS BASTIA 524 722 089

Changement de gérant

Il résulte d'une délibération de l'assemblée générale des associés en date du 30 septembre 2010 que Madame Angèle Marie LINALE, demeurant à BASTIA (20600) FRANCE, "Villa Sainte Catherine", Quartier Bassanèse, a été désignée en qualité de gérante pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Raymond LUCIANI démissionnaire.

Pour avis
Le Gérant

28

NOMOS

Société d'Avocats
10, boulevard Lundy - BP 2105
51074 REIMS Cedex

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution en date du 2 Décembre 2010 par acte sous seing privé, pour une durée de 99 années, d'une Société Civile qui sera immatriculée au RCS d'AJACCIO, dénommée "KALLISTE", au capital de 1.053.000 €, ayant pour objet :

- l'acquisition, la gestion, la vente de valeurs mobilières, titres de placement, titres de toutes sociétés ou tous groupements et de tous droits portant sur ces valeurs et titres ;

- la propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis et de tous droits immobiliers, dont la société peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement ;

- éventuellement, l'aliénation de ses immeubles au moyen de vente, d'échange ou d'apport en société.
Son siège social est à PROPRIANO (20110), Lieu dit "Portigliolo", Belvédère Campomoro.

Ses gérants sont :
- Monsieur André COLONNA D'ISTRIA, demeurant à PROPRIANO (20110), Route de Viggianello ;

- Madame Monique COLONNA D'ISTRIA-RUFFINI, demeurant à PROPRIANO (20110), Route de Viggianello.

Agrément des cessionnaires : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elle ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec le consentement des associés représentant au moins les deux tiers du capital social. Cette disposition vise toutes transmissions à titre onéreux ou gratuit, qu'elles portent sur la pleine propriété, la nue propriété ou l'usufruit des parts sociales.

Pour Avis
La gérance.

29

LOCATION-GERANCE

Par acte sous seing privé, à PROPRIANO en date du 31 août 2010, enregistré à SARTENE le 01 décembre 2010 Bordereau n°2010/408 case n°3, la Hoirie CESARI Jean-Baptiste représentée par Madame PIETRI Pasquine demeurant à PROPRIANO (20110) rue Camille Pietri, agissant également au nom de Mesdames CESARI Annick et CESARI Marie-Claude, seules héritières de Monsieur CESARI Jean-Baptiste, a confié à Mademoiselle CESARI Marie-Claude, demeurant à FOZZANO (20143), Piano Rosso, l'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de bonneterie, chemiserie, lingerie, connu sous l'enseigne « VANILLE ET CHOCOLAT » sis et exploité à PROPRIANO (20110) 4 Rue Général De Gaulle, pour une durée de trente six mois à compter du 1er septembre 2010, renouvelable par la suite d'année en année par tacite reconduction.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit, seront achetées et payées par le gérant qui assurera de même le paiement de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

32

APPLIDIS

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Lot Papi - Av. du Mont Thabor
20090 AJACCIO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à AJACCIO du 01 Décembre 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : APPLIDIS
Forme : Société à responsabilité limitée
Siège social : LOT PAPI AVENUE DU MONT THABOR 20090 AJACCIO
Objet social : ACHAT ,VENTE, LOCATION, DE VEHICULE A MOTEUR . CONSEIL ET PUBLICITE.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur CRISCUOLO DAVID NE LE 28/03/1973 EN ALGERIE NATIONALITE FRANCAISE.
RESIDENT : LOT PAPI AVENUE DU MONT THABOR 20090 AJACCIO
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

La Gérance

31

J.M.L.

S.A.R.L. au Capital de 7.500 €uros
Siège Social : Lotissement Pasqualini
Lieu dit Vergale - 20290 LUCCIANA
R.C.S.: BASTIA 484 228 051

MODIFICATION DU NOM PATRONYMIQUE DU GERANT

Suivant Procès Verbal de l'AGE du 01/11/2010, il a été constaté le changement de nom patronymique du gérant qui était "EL KHAYARI" Mehdi, Yves et qui est devenu "BASTIANI" Mehdi, Yves, suivant jugement du 16 septembre 2009.
L'article 13 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour Avis

30

FIN LOCATION GERANCE

La location gérance du fonds de commerce de bonneterie, chemiserie, lingerie sis et exploité à PROPRIANO (20110) 4 Rue Général De Gaulle, sous l'enseigne «VANILLE ET CHOCOLAT » consentie par acte sous seing privé en date à Propriano du 30 juin 2005, par : La Hoirie CESARI Jean-Baptiste, représentée par Madame PIETRI Pasquine demeurant à PROPRIANO (20110) rue Camille Pietri agissant également au nom de Mesdames CESARI Annick et CESARI Marie-Claude, seules héritières de Monsieur CESARI Jean-Baptiste.
A : SARL MAC dont le siège est quartier Grosseti - 20110 PROPRIANO immatriculé au RCS d'AJACCIO sous le numéro 482 765 534.
Est révisé d'un commun accord à la date du 31 août 2010.

55

SOCIETE TITULAIRE D'UN OFFICE
NOTARIAL A PRUNELLI DI FIUMORBO

Me Paulin SANTONI

Notaire associé

DONATION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Paulin SANTONI, Notaire associé à PRUNELLI DI FIUMORBO le 30 novembre 2010 enregistré à SIE POLE ENREGISTREMENT DE BASTIA le 8 décembre 2010 bordereau n° 2010/1283 Case n° 2, Monsieur Joseph Paul Antoine MONDOLONI, commerçant, époux de Madame Marie-Louise PERETTI demeurant à PORTO VECCHIO (Corse-du-Sud) TARRI VECCHIE DE MURATELLO.

A FAIT DONATION A SON FILS : Monsieur Paul François MONDOLONI, commerçant, demeurant à PORTO VECCHIO (Corse-du-Sud) Muratello, célibataire.

De La PLEINE PROPRIETE d'un fonds de commerce de vente de souvenirs, situé et exploité à PORTO VECCHIO, 30 COURS Napoléon, à l'enseigne LE PENALTY, avec tous les éléments corporels et incorporels y attachés et notamment le droit au bail pour le temps qui en reste à courir des locaux où s'exerce le fonds et pour lequel il est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO sous le numéro 78 A 66 Siren 046 310 686, Ledit fonds évalué à 220.000 euros. Avec Jouissance rétroactive au 30 octobre 2010.

Les oppositions, s'il ya lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales, à AJACCIO, en l'étude de Maître SPADONI Notaire où domicile a été élu.

Pour avis unique
Signé PAULIN SANTONI
Notaire

20

LULU

Société À Responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : LA SIGNORIA
Route de l'aéroport
20260 CALVI (Corse)
500 710 017 RCS BASTIA

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 1er octobre 2010, il résulte que;
- AURELIE TOMASINI demeurant à CALVI (Corse) lieudit La Signoria Route de l'aéroport, a été nommée gérante, en remplacement de Monsieur FRANCIS GUILLAUME, gérant démissionnaire. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis,
le représentant légal

35

DIADEME

Société à responsabilité limitée
Au capital de 40 000 euros
Siège social : Chez Mr MARCHI Yves
PETRA PINZUTTA - 20137 LECCI

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à LECCI du 9 décembre 2010, enregistré à la recette des Impôts de PORTO VECCHIO le 13 décembre 2010, Bordereau 435, case 1, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : DIADEME
Siège social : Chez Mr MARCHI Yves - PETRA PINZUTTA, 20137 LECCI

Objet social : Loueur en meublés à titre non professionnel, l'organisation et la fourniture des prestations diverses nécessaires à l'entretien et au fonctionnement desdites locations.

Durée de la Société : 60 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 40 000 euros

Gérance : Monsieur MARCHI Yves Pierre Joël demeurant PETRA PINZUTTA - 20137 LECCI

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis
La Gérance

54

TOTAL CORSE

Snc AU CAPITAL DE 1395 979 €
RCS Bastia n° 662054188
Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo
20200 BASTIA

AVIS DE FIN DE GERANCE INSERTION UNIQUE

Par acte sous seing privé en date du 30 Juillet 2010, la location gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service TOTAL «ALZETTA » situé à CALVI- 20260 - Lieu dit Alzetta, consentie par TOTAL CORSE, SNC au capital de 1 395 979 Euros, dont le siège social est - Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo-20200 BASTIA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le N° B 662 054 188, à Monsieur ACQUAVIVA Jean-Pascal, immatriculé au RCS de Bastia sous le n° 413 470 360, prend fin le 1er Août 2010 à 24 heures.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la présente publication entre les mains de TOTAL CORSE à l'adresse de son siège social.

La Gérance

19

S.C.I. LES SCYSTES

N° SIRET 331 250 779 00013
Société Civile Immobilière
Au capital de 3048.98 €
Siège Social Z.I. LE CANTONE
20260 CALVI

RADIATION DEFINITIVE

L'Assemblée Générale extraordinaire du 10 JANVIER 2010 a approuvé les comptes de liquidation et donner quitus au liquidateur et enterme la liquidation définitive de la S.C.I. LES SCYSTES.

Pour avis

43

Par acte SSP du 23/11/2010, il a été constitué une SCI à capital variable ayant les caractéristiques suivantes.

Dénomination : lastrayoli

Objet social : achat, vente et location de biens immobilier

Siège social : 8 lot les vents de chiapattella, 20213 castellare-di-casinca

Capital minimum : 100 euros

Capital initial : 100 euros

Capital maximum : 1000 euros

Durée : 99 ans

Gérance : M. Tremellat Olivier, demeurant 50, bd voltaire, 13001 marseille

Clause d'agrément : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Immatriculation au RCS de BASTIA

46

T-P CONSTRUCTIONS

Société à Responsabilité Limitée
Au Capital de 2.000 Euros
Siège Social : Lieu-dit Volpajo
Quartier Monte Carlo - 20600 FURIANI

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 6 décembre 2010 à FURIANI (20600), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes

Dénomination : T-P CONSTRUCTIONS

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Capital : 2.000 euros

Siège : Lieu-dit Volpajo - Quartier Monte Carlo - 20600 FURIANI

Objet : Toutes activités de gros oeuvre et second oeuvre, tous travaux du bâtiment, construction, rénovation, peinture, plomberie, électricité, placoplâtre, transport, carrelage, suivi de chantier, et toutes prestations de services, sous-traitance des activités.

Durée : 99 ans

Gérance : M. PEREIRA DE SA PEDRO demeurant Rés. Closerie des Chênes Bât.C, LDT Marinacce, 20600 Bastia.

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

La gérance

41

CAPO-ROSSO - CAMILLI ET OLLIVIER

SARL au capital de 79.273,49 €uros
Siège social : 20115 PIANA
RCS AJACCIO 047 020 292

Aux termes d'une délibération en date du 01/12/2010, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Mme Martine CAMILLI (épouse MASSA) et a nommé en qualité de nouveau cogérant Mr François, Toussaint MASSA, demeurant 20115 PIANA pour une durée illimitée. Les fonctions de cogérant de Mr Alain OLLIVIER sont maintenues.

L'article 12 des statuts a été modifié en conséquence.

Le nom des cogérants a été supprimé sans qu'il y ait lieu de les remplacer.

La Gérance

33

SARL HOTEL DES ROCHES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : Hôtel des Roches
20100 SARTENE
421 755 802 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes de l'assemblée générale du 10 août 2010, les associés ont nommé aux fonctions de gérant pour une durée d'un an renouvelable pour une même période par tacite reconduction à compter du 10 août 2010, en remplacement de M. Michel GORI, co-gérant décédé le 30 juin 2010, M. Jean Pierre GORI, demeurant à AJACCIO (20000), 2 rue Cynros. Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis



39

COMMUNE DE BIGUGLIA

AVIS D'APPEL PUBLIC

A LA CONCURRENCE N° 58 /10

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de BIGUGLIA BP 48 20620 BIGUGLIA Tél : 04.95.58.98.58
Fax : 04.95.30.72.87
E mail : mairie.biguglia@wanadoo.fr

OBJET : Prestation de service de la gestion du temps enfance concernant l'extrascolaire et le périscolaire

Capacité d'accueil : 150 enfants pour les 6/14 ans

Capacité d'accueil : 48 enfants pour les 3/6ans

Lieu d'exécution : Groupe scolaire Vincentello D'Istria, Rue des Roseraies 20620 Biguglia

Forme de marché : Marché passé sous forme de procédure adaptée selon l'article 28 du C.M.P.

Critères de sélection : compétence 60% et prix 40%

Durée du contrat : 6 mois à compter de la publication du marché.

Date limite des offres : 15 jours à compter de la parution du présent avis

Date de publication : le 13 décembre 2010



40

COMMUNE DE BIGUGLIA

AVIS D'APPEL PUBLIC

A LA CONCURRENCE N° 63 /10

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de BIGUGLIA BP 48 20620 BIGUGLIA Tél : 04.95.58.98.58
Fax : 04.95.30.72.87
E mail : mairie.biguglia@wanadoo.fr

OBJET : Prestation de service de la gestion du temps de la petite enfance :

LOT N°1 : crèche du village « A NINUCCIA »

Capacité d'accueil : 15 enfants

Lieu d'exécution : Place de l'Avvene 20620 Biguglia

LOT N°2 : crèche de Ficabruna « A NINA »

Capacité d'accueil : 30 enfants

Lieu d'exécution : Rue des Roseraies 20620 Biguglia

Forme de marché : Marché passé sous forme de procédure adaptée selon l'article 28 du C.M.P.

Critères de sélection : compétence 60% et prix 40%

Durée du contrat : 6 mois à compter de la publication du marché.

Date limite des offres : 15 jours à compter de la parution du présent avis

Date de publication : le 13 décembre 2010

61

COMMUNE DE LEVIE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

Le Maire informe la population qu'une enquête publique relative à la modification du POS partiel de la Commune de LEVIE se déroulera du 03 Janvier 2011 au 04 Février 2011.

La modification du POS partiel portera sur les points suivants :

- Règlement : Article 10 de la zone UB secteur UB3 concernant uniquement la hauteur des immeubles de logements sociaux portée à 12m

- Règlement : Article 11 des zones constructibles et entre autre l'usage des capteurs d'énergie renouvelable

- Zonage : le versement en zone agricole (NC) de parcelles classées dans le POS en zones constructibles.

Le commissaire enquêteur recevra en Mairie de LEVIE

Le 03 Janvier 2011 : de 9h à 12h

Le 20 Janvier 2011 : de 09h à 12h

Le 04 Février 2011 : de 14h à 17h

Levie, le 10 Décembre 2010
Le Maire Vincent GALLUCCI

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex
Accès Minitel 3617 Infogreffe

LIQUIDATION JUDICIAIRE

81

Par jugement en date du 07/12/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

M. Andreoni Jean Louis Paul Baptiste
6 bis rue César Campinchi
"Boutique Signature"
20200 Bastia

Activité : Prêt à Porter, chaussures, sous vêtements.

RCS Bastia : A 432 868 974, 2000 A 301

Juge commissaire :

M. Ange Louis Guidi

Juge commissaire suppléant :

M. Jean Paul Poggioli

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

82

Par jugement en date du 07/12/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

M. Hanin Jean Sebastien Pierre Jacques
Route de la Plage
20230 Moriani Plage

Activité : Masseur kinésithérapeute

RCS Bastia : A 441 282 662, 2007 A 3 (non exploitant)

Juge commissaire :

M. Ange Louis Guidi

Juge commissaire suppléant :

M. Pierre Ersa

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

83

Par jugement en date du 07/12/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de la société :

Electricité Générale de Biguglia
"EGB" (SARL)
13, Lot St Antoine
20620 Biguglia

Activité : Matériels électriques - Travaux électriques.

RCS Bastia : B 440 439 297, 2001 B 345

Juge commissaire :

M. Jean Marc Cermolacce

Juge commissaire suppléant :

M. Ange Louis Guidi

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du liquidateur.

84

Par jugement en date du 07/12/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de la :

SARL Micro Label
10 rue Luce de Casabianca
Résidence le Palais de la Mer
20200 Bastia

Activité : Informatique (dépannage et vente de matériel)

RCS Bastia : B 491 390 803, 2006 B 294

Juge commissaire :

M. Jean Paul Poggioli

Juge commissaire suppléant :

M. Jean Marc Cermolacce

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publica-

tion au Bodacc auprès du liquidateur.

85

Par jugement en date du 07/12/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

Vesperini Carole Angie
9 rue Napoléon - "Kiddo"
20200 Bastia

Activité : Vente de meubles ...

RCS Bastia : A 502 974 546, 2008 A 72

Juge commissaire :

Mme MA Fouquet

Juge commissaire suppléant :

M. Ange Louis Guidi

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du liquidateur.

86

Par jugement en date du 07/12/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire de :

Boulangerie Pâtisserie Salon de Thé
La Casinca (SARL)
Lieu dit Chiapatella

Centre Commercial Moracchini - RN 198
Folelli - 20213 Penta di Casinca

Activité : Fabrication et vente de pain, pâtisserie

RCS Bastia : B 504 441 478, 2008 B 254

Juge commissaire :

M. Jacques de Zerbi

Juge commissaire suppléant :

M. Jean Paul Poggioli

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

87

Par jugement en date du 07/12/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'extension de la procédure de liquidation judiciaire suite à confusion du patrimoine de :

M. Gherardi Franck René Patrick
à l'égard de

Gherardi René Gaëtan
6 Lotissement Olivadia

Rce Pietra Rossa - 20220 Monticello

Activité : Marchand de biens sis Route Cala Stella, 20260 Lumio

RCS Bastia : A 331 582 056, 2005 A 786

Maintient

Juge commissaire :

M. Jean Paul Poggioli

Liquidateur : Me Jean Pierre Celeri, 22 cours Napoléon, 20000 Ajaccio.

Juge commissaire suppléant :

M. Jean-Baptiste Antonini

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du liquidateur.

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

88

Par jugement en date du 07/12/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Habitat Concept (SARL)
Chemin de Falconaja
Résidence l'Impérial - Bât.4

20600 Bastia

Activité : Travaux de bâtiment, constructions diverses.

RCS Bastia : B 444 354 070, 2002 B 242 une procédure de redressement judiciaire :

Juge commissaire :

M. Jean Marc Cermolacce

Juge commissaire suppléant :

M. Pierre Ersa

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait,

SCP Mes NAPPI-CASANOVA,
Greffiers Associés.

Département de publication : 20A

AVIS DE MARCHÉ

SERVICES

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) - NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Collectivité Territoriale de Corse, direction des Routes 22 cours Grandval B.P. 215, à l'attention de direction générale adjointe aux infrastructures, Routes et Transports, F-20187 Ajaccio.

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.corse.fr>.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Collectivité Territoriale de Corse, direction des Routes Service des études et des investissements routiers 22 cours Grandval, B.P. 215, Contact : valérie ETTORI, F-20187 Ajaccio. Tél. (+33) 4 95 51 66 85. E-mail : valerie.ettori@ct-corse.fr. Fax (+33) 4 95 51 66 27. URL : <http://www.corse.fr>.

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

Collectivité Territoriale de Corse, direction des Routes Service des études et des investissements routiers 22 cours Grandval, B.P. 215, Contact : valérie ETTORI, F-20187 Ajaccio. Tél. (+33) 4 95 51 66 85. E-mail : valerie.ettori@ct-corse.fr. Fax (+33) 4 95 51 66 27. URL : <http://www.corse.fr>.

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Collectivité Territoriale de Corse, 22 cours Grandval, B.P. 215, Contact : service du Courrier, F-20187 Ajaccio. Tél. (+33) 4 95 51 65 92. URL : <http://www.corse.fr>.

I.2) - TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Collectivité territoriale.

Services généraux des administrations publiques.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II.1) - DESCRIPTION

II.1.1) - Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

RN 196 - déviation de Propriano - contrôles topographiques - section courante.

II.1.2) - Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :

Services.

Catégorie de service : no 27.

Lieu principal de prestation : propriano.

II.1.3) - L'avis implique : Un marché public.

II.1.4) - Description succincte du marché ou de l'achat/des achats : il s'agit de prestations de contrôles topographiques dans le cadre de la déviation de Propriano - section courante.

II.1.5) - Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

71351810.

II.1.6) - Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui.

II.1.7) - Division en lots : Non.

II.1.8) - Des variantes seront prises en considération : Non.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) - CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

III.1.1) - Cautionnement et garanties exigés : Chaque paiement fera l'objet d'une retenue de garantie au taux de 5% dans les conditions prévues aux articles 101,102 et 103 du Code des Marchés Publics.

La retenue de garantie peut être remplacée, au gré du titulaire, par une garantie à première demande ou par une caution personnelle et solidaire, dans les conditions prévues à l'article 102 du Code des Marchés Publics.

III.1.2) - Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Paiement par virement bancaire conformément à l'article 86 et suivant du Code des Marchés Publics.

Ces prestations seront financées sur les crédits d'investissement de la Collectivité Territoriale de Corse inscrits en autorisation de programme au numéro 12121231 - chapitre 908 - article 2315.

Les prix sont révisables.

Les délais de mandatement des acomptes et du solde sont fixés à 30 jours.

Les modalités de versement d'une avance (article 87 du Code des Marchés Publics) sont fixées dans le CCAP.

III.1.3) - Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : entrepreneur ou entrepreneurs groupés solidaires.

III.2) - CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.2.1) - Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession : Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : ne seront pas admises les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'article 43 du code des Marchés Publics; Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 et 53 du Code des marchés publics.

La sélection des candidatures se fera au regard des niveaux de capacités techniques, professionnelles et financières.

- pour le candidat ou le groupement d'entreprise : Une lettre de candidature (modèle Dc1) disponible gratuitement sur le site internet http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés_dc/dc1.rtf

- pour le candidat ainsi que ses éventuels cotraitants et sous-traitants:

La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement : (modèle Dc2 - disponible à l'adresse suivante :

http://www.bercy.gouv.fr/formulaires/daj/DC/imprimés_dc/dc2.rtf) :

- la déclaration dûment datée et signée que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales (art 46 du Cmp). Il est toutefois recommandé aux entreprises de fournir directement, au lieu de la déclaration sur l'honneur, les attestations sociales et fiscales mentionnées à l'article 46 ou l'état annuel des certificats reçus (imprimé DC7).

- documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

- références de prestations analogues sur les trois dernières années, en précisant le chiffre d'affaire correspondant, exécutés en propre ou en participation par le prestataire, et certifiés par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre.

III.2.2) - Capacité économique et financière : Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : il s'agit de s'assurer que le candidat a suffisamment de moyens pour mener à bien le marché.

III.2.3) - Capacité technique : Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : - Capacités professionnelles : Il s'agit de s'assurer que le candidat possède les qualifications et les compétences professionnelles requises pour la réalisation de l'ensemble des prestations objet du présent marché, vérifiées au regard des certificats de qualifications professionnelles du candidat ou des autres moyens de preuve équivalents attestant de la capacité professionnelle du candidat, comme des certificats d'identité professionnelle.

- capacités techniques : suffisantes au regard de l'appréciation des moyens humains et matériels ainsi que de la liste des prestations similaires exécutées au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution, indiquant le montant, l'époque et le lieu d'exécution.

Exigences minimum en termes de moyens humains : minimum 3 géomètres.

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) - TYPE DE PROCÉDURE : Ouverte.

IV.2) - CRITÈRES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) - Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. prix. Pondération : 60.

2. valeur technique évaluée comme suit: moyens humains et matériels affectés 20; méthode et organisation pour l'exécution des prestations 20. Pondération : 40.

IV.3) - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) - Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : 10-DR2A-17.

IV.3.2) - Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché : Non.

IV.3.3) - Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :

IV.3.4) - Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

7 février 2011 - 16:00.

IV.3.5) - Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :

IV.3.6) - Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français.

IV.3.7) - Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

SECTION V : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

V.1) - IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE :

V.2) - LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :

V.3) - AUTRES INFORMATIONS :

Date prévisionnelle de début des prestations: Avril 2011.

Durée du marché: 3 ans

Appel d'offres Ouvert Européen passé en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Modalités de retrait des documents :

Sous format papier à l'adresse indiquée ou sous format électronique sur le profil acheteur de la Collectivité Territoriale de Corse, accessible depuis le site internet www.corse.fr rubrique: services en ligne - marchés publics.

Conditions de remise des offres ou candidatures : offres remises sous pli fermé par courrier RAR ou sur place (Service du courrier) contre récépissé. Les enveloppes portent la mention "objet du marché - ne pas ouvrir".

Le pouvoir adjudicateur accepte le dépôt des plis par voie électronique à l'adresse suivante: www.corse.fr.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 13 décembre 2010.

V.4) - PROCÉDURES DE RECOURS

V.4.1) - Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia, villa Montepiano, F-20407 Bastia Cedex.

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, bd Paul Peytral, F-13282 Marseille Cedex 20.

V.4.2) - Introduction des recours :

V.4.3)-Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Collectivité Territoriale de Corse Direction des Affaires Juridiques, 22 cours Grandval B.P. 215, F-20187 Ajaccio Cedex 1.

V.5) - DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 13 décembre 2010.

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE BIGUGLIA

Installations de stockage et de récupération de déchets métalliques exploitées par M. François SPINOSI, sur la commune de Biguglia, lieu-dit Tragone (installations classées pour la protection de l'environnement)

Le préfet de la Haute-Corse

informe le public que par arrêté du 22 novembre 2010, il a été prescrit à M. SPINOSI exploitant des installations de stockage et de récupération de déchets métalliques situées à Biguglia, lieu-dit Tragone, la réalisation d'un schéma conceptuel par un tiers expert, sur le site.

Cette étude permettra d'appréhender des relations entre:

> les sources de pollution,

> les différents milieux de transfert et leurs caractéristiques, ce qui déterminera l'étendue des pollutions,

> les enjeux à protéger (populations riveraines et les ressources naturelles).

Conformément aux dispositions de l'article R. 5512-39 du code de l'environnement, cet arrêté est tenu à la disposition du public, en mairie de Biguglia, où il peut être consulté par toute personne intéressée ainsi que sur le site internet de la préfecture (www-haute-corse.pref.gouv.fr).

64

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE BARBAGGIO

Stockage de déblais de roches naturellement amiantées au lieu-dit « Bocca Teghime »

Le préfet de la Haute-Corse, informe le public que par arrêté du 22 novembre 2010, le maire de Bastia a été autorisé à stocker des déblais de roches naturellement amiantées au lieu-dit "Bocca Teghime" sur la commune de Barbaggio, pour une capacité de 2.748 m³. Conformément aux dispositions de l'article R, 512-39 du code de l'environnement, cet arrêté est tenu à la disposition du public, en mairie de Barbaggio, où il peut être consulté par toute personne intéressée ainsi que sur le site internet de la préfecture (www-haute-corse.pref.gouv.fr).

62

AVIS D'ATTRIBUTION

Identification de l'organisme qui a passé le marché :

Commune de BORGIO - Centre Administratif - Route de la gare - 20290 BORGIO
Tél : 04.95.58.45.45 - Fax : 04.95.36.15.33

Objet du Marché : Consultation Assurances dommage ouvrage et tous risques chantier pour l'opération de construction d'un groupe scolaire

Procédure : Procédure adaptée Article 28 du CMP

Critères d'attribution du marché : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

1. Nature et étendue des garanties - qualité des clauses contractuelles : 50 %
2. Tarification, 40 %.
3. Modalités et procédure de gestion du contrat et des sinistres: 10 %

Nom du titulaire retenu : SMABTP - Maison du BTP - Quartier de l'Annonciade - 20200 BASTIA

Montant du Marché TTC : 31 886,51 €

Références de l'avis initial : CORSE MATIN du 26/09/2010 - Le Petit Bastiais n° 342 du 27/09 au 03/10/2010 - L'Informateur Corse n° 6331 du 24 au 30/09/2010

Date d'envoi du présent avis : 14 décembre 2010

63

AVIS AU PUBLIC

COMMUNE DE BIGUGLIA

Installations de stockage et de récupération de déchets métalliques exploitées par M. François SPINOSI, sur la commune de Biguglia, lieu-dit Tragone (installations classées pour la protection de l'environnement)

Le préfet de la Haute-Corse informe le public que par arrêté du 22 novembre 2010, il a été prescrit à M. SPINOSI exploitant des installations de stockage et de récupération de déchets métalliques situées à Biguglia, lieu-dit Tragone, la réalisation d'un schéma conceptuel par un tiers expert, sur le site. Cette étude permettra d'appréhender des relations entre :

- > les sources de pollution,
- > les différents milieux de transfert et leurs caractéristiques, ce qui déterminera l'étendue des pollutions,
- > les enjeux à protéger (populations riveraines et les ressources naturelles).

Conformément aux dispositions de l'article R, 5512-39 du code de l'environnement, cet arrêté est tenu à la disposition du public, en mairie de Biguglia, où il peut être consulté par toute personne intéressée ainsi que sur le site internet de la préfecture (www-haute-corse.pref.gouv.fr).

79

VALLE D'OLMO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1200 euros
Siège social : 6 rue François Pietri
20090 AJACCIO (Corse)
523 024 446 RCS AJACCIO

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 1er décembre 2010, il résulte que :

- Monsieur Stéphane BEAUME demeurant à Pietrosella (Corse), 14 Cottage Les Canelli, a été nommé gérant, à compter de ce jour, en remplacement de Monsieur ALAIN VARES, gérant démissionnaire.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, le représentant légal

68

SARL

ESPACE CLIM PLOMBERIE

SARL au capital de 8000 Euros
Place du village, - 20220 Monticello
442542692 R.C.S. Bastia

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 décembre 2010 les Associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31 décembre 2010, nommé en qualité de liquidateur monsieur CHOVAUX Guillaume, U Licedu, 20220 MONTICELLO et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. La correspondance est à adresser chez le liquidateur. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

78

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Pietrosella en date du 16 novembre 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME: société civile immobilière
DENOMINATION : BEAUMIMMO
SIEGE SOCIAL : PIETROSELLA (Corse) 14 Cottage Les Canelli
OBJET : L'acquisition par voie d'apport ou d'achat, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis. Et plus généralement la propriété et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers. éventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ses immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en Société.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1 000 euros

- Montant des apports en numéraire : sur appel de la gérance

- Montant (les apports en nature
GERANCE : - Monsieur Stéphane BEAUME, demeurant à Pietrosella (Corse) 14 Cottage Les Canelli,

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis,
Le gérant

67

ALBERT PELLEGRINI

Avocat à la Cour
Diplômé d'Etudes Supérieures Spécialisées
Spécialistes en Droit Fiscal, Droit Commercial,
Droit des Sociétés
Port de Plaisance de Toga - Bât A2
20200 BASTIA
Tél. : 04.95.32.05.85 - Fax : 04.95.32.13.35

LES CHENES

Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000,00 euros
Siège social: U SUALE QUERCIOLO
20213 FOLELLI
RCS BASTIA 528 150 899

Suivant acte sous seing privé en date à FOLELLI du 09 Décembre 2010, enregistré à la Recette des Impôts de BASTIA le 13/12/2010, bordereau 2010/1294, case n°5, Monsieur André BERNARDINI et Madame Georgette, Gisèle GABORIAUT son épouse, demeurant Chemin de CHIAPATELLA - 20213 FOLELLI,

ONT CEDE
à la Société LES CHÊNES, Société à Responsabilité Limitée au capital de 5.000,00 euros, dont le siège social est U SUALE - QUERCIOLO - 20213 PENTA DI CASINCA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 528 150 899, représentée par sa gérante Mademoiselle Anne-Marie TOMASI, un fonds de commerce de Résidence de Tourisme, sis et exploité Lieudit FIGARETTO - 20230 POGGIO MEZZANA, moyennant le prix de 120.000,00 euros.
La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 08/12/2010.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales au cabinet de Maître Albert PELLEGRINI - Avocat - Port de TOGA - 20200 BASTIA

Pour avis

71

INVEST THYRRENEA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 100.000 euros
Siège social : Résidence Perla d'Isula - Les Marines de Bravone
20230 Linguizzetta

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée
Dénomination : INVEST THYRRENEA
Siège social : Résidence Perla d'Isula - Les Marines de Bravone - (20230) LINGUIZZETTA

Objet : la gestion et l'exploitation de toute résidence de tourisme, la commercialisation de tous produits et services hôteliers liés à cette activité, la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées
Durée : 99 années
Capital : 100.000 euros
Gérance : Monsieur Florian LESCHI, dmt CATERFRAGIO - 20270 ALERIA.
Immatriculation au RCS de BASTIA

Pour avis

70

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé, en date du 17/12/2010 à Ajaccio, Mr Damien VINCENTI, câbleur, domicilié Rés. les Jardins de Campo dell'Oro, Bat 1, rte du Vazzio, 20090 Ajaccio et Mr Olivier GIGLIO, aide câbleur, domicilié Rés. du Roi Théodore, Bat C, Les Milelli, 20090 Ajaccio, ont formé entre eux une société à responsabilité limitée ayant pour objet l'installation et la maintenance en informatique, réseaux, téléphonie fixe et ADSL.

La dénomination sociale est IR'TEC et le siège social est Rés. du Roi Théodore, Bat C, Les Milelli, 20090 Ajaccio. La durée est fixée à 99 années, à compter du 17/12/2010.

Mr VINCENTI a fait apport de 5 000€ et Mr GIGLIO a fait apport de 5 000€ . Ensemble constituant le capital social de 10 000€. La gérance de la société sera conjointe entre les deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour extrait

73

TOTAL CORSE

Snc AU CAPITAL DE 1395 979€
RCS Bastia n° 662 054 188
Résidence Le Desk - Chemin de Pamtojo
20200 BASTIA

AVIS DE PROLONGATION DE GERANCE INSERTION UNIQUE

Par acte sous seing privé en date du 14 Décembre 2010, la convention de gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service TOTAL « LUPINO » situé à BASTIA - Avenue de la Libération - 20600 LUPINO, consentie par TOTAL CORSE, SNC au capital de 1 395 979 Euros, dont le siège social est - Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le N° B 662 054 188, à Monsieur et Madame BARTOLI Camille, immatriculés au RCS de Bastia sous le n° 301 645 925, a été reconduite pour une durée de trois mois, soit jusqu'au 31 Décembre 2010.

51

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes:

DENOMINATION : MARCANTONI HOLDING

FORME: Société à responsabilité limitée
SIÈGE SOCIAL : Valrose, 20290 BORGIO

OBJET: - l'acquisition, la gestion, l'administration et la cession de participations dans toute société industrielles, commerciales et civiles;
- la fourniture de prestations de services aux filiales en matière administrative, financière, juridique, comptable, informatique, études, audits, formations et conseils en général;

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant l'activité des filiales;

- la création, l'acquisition et l'exploitation par tous moyens et sous toutes formes directement ou indirectement de toutes activités exploitées par le groupe et de toutes activités similaires, connexes ou complémentaires et toutes activités et prestations pouvant s'y rattacher de près ou de loin.

- la prise à bail, l'acquisition, l'administration et la cession de tous biens et droits immobiliers et mobiliers nécessaires ou utiles à la société, à ses filiales, aux sociétés dont elle détient des participations et d'une manière générale aux sociétés faisant partie du même groupe que la société; toutes opérations contribuant à la réalisation de cet objet.

DUREE: 99 ans

CAPITAL: 1 000 euros

GERANCE : M. Jean Jacques MARCANTONI demeurant 2 Bis, Route de Santa Lucia, 20200 VILLE DE PIETRABUGNO

IMMATRICULATION: au RCS de Bastia

Pour avis

76

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 14 décembre 2010, il a été constitué une société responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes

Dénomination : M.ELEGANCE

Siège social : CUTTOLI CORTICCHIATO (Corse), Lieu dit CANALE, Plaine de Cuttoli, MEZZAVIA

Objet : L'exploitation d'un fonds de commerce de prêt à porter, articles de mode et accessoires de tout ce qui concerne l'habillement en général.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 1 000 euros

Gérance : Madame Marie Claude CHIAPPE, demeurant CUTTOLI CORTICCHIATO (Corse) Lieu dit CANALE, Plaine de Cuttoli, MEZZAVIA.

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis et mention, la gérance

44

SOCIETE CIVILE
D'EXPLOITATION AGRICOLE
DE TERZANILE

Société Civile au capital de 304500 euros
Siège social : Domaine de Terzanile
20169 Bonifacio
783006588 RCS ajaccio

En date du 02/11/2010 l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société au 97 rue des Frères Lumière, ZI des Chanoux, 93330 NEUILLY SUR MARNE, à compter du 02/11/2010 Radiation au RCS de Ajaccio et réimmatriculation au RCS de Bobigny.

52

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BASTIA en date du 02, Décembre 2010, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination : E-MMOBILIER 3D

Siège social: 7 Boulevard HYACINTHE DE MONTERA - 20200 BASTIA (Haute Corse)

Objet: - L'activité d'agence immobilière comprenant notamment les activités d'intermédiaire en achat, vente et location de biens immobiliers, fonciers et commerciaux.

- L'achat, la vente et la location ou la sous location en nu ou en meublé d'immeubles bâtis.

- Et plus généralement toutes transactions immobilières, la gestion immobilière, le syndicat de copropriété, l'administration de biens gérance locative sécurisée en assurance des loyers impayés, les expertises immobilières, l'estimation, l'évaluation et la gestion des biens immobiliers, les conseils en immobiliers,

Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 4 000 euros

Gérance: Monsieur François-Philippe Joseph DE CASALTA - BRAVO, demeurant à BASTIA (Haute Corse) 27 rue César Campinchi,

Immatriculation: Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis et mention, la gérance

53

BAN DIFFUSION AJACCIO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2.000 euros
Siège social: Quartier Candia,
Résidence 1er consul
20090 AJACCIO

Suivant acte SSP à BASTIA du 13/12/2010, il a été constituée une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes:

DENOMINATION SOCIALE: BAN DIFFUSION AJACCIO

CAPITAL: 2.000 euros correspondant à 200 parts sociales de 10 euros

SIÈGE SOCIAL: Quartier Candia, résidence 1er consul - 20090 AJACCIO

OBJET : création, fabrication et vente de montures optiques et solaires, réalisation et vente de montages, lunetterie, instruments optiques, contactologie, produits d'audioprothèses, photos

DURÉE: 99 années à compter de son immatriculation au RCS

GERANT : André BALBI dmt 36 cours Napoléon - 20000 AJACCIO

La Société sera immatriculée au RCS d'AJACCIO

La gérance

57

VBASTIEN

Société À Responsabilité Limitée
Au capital de 1 500 euros
Siège social : 179 lotissement les vallons
20290 BORGIO (Corse)
488 553 504 RCS BASTIA

Suivant un procès-verbal de décisions extraordinaires de l'associée unique du 1er décembre 2010, il résulte que:

- Le siège social a été transféré, à compter du 01/12/2010, de villa aux 4 vents, Tintoraghjo, 20600 FURIANI, à Villa Alba, 179 Lot les vallons, 20290 BORGIO.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, la représentant légal

45

BPS & ASSOCIES

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 Euros
Siège social : 8 Bd Fred Scamaroni
20000 AJACCIO
RCS Ajaccio B 483 085 569

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 octobre 2010 enregistré à AJACCIO le 18 novembre 2010, bordereau n°2010/819 case n° 3, il résulte que :

La collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 25 octobre 2010 et a nommé comme liquidateur, Monsieur POUSSIER Bernard, demeurant à AJACCIO (20000) 8 BD Fred Scamaroni, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège social de la liquidation est fixé à l'ancien siège social.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio

Pour avis

18

Société SO CONSULTANT

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 4000 €
Siège social : Saint Pancrace
20250 CORTE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 2 décembre 2010, enregistré à Bastia le 9 décembre 2010, bordereau 2010/1 284- case n° 10, il a été constitué, sous la dénomination sociale "So Consultant" une société à responsabilité limitée ayant pour objet l'étude et notice d'impact environnemental, l'étude d'incidence Natura 2000, l'articulation des projets avec les trames vertes et bleues et la politique climatique, le diagnostic écologique, le diagnostic eau et assainissement, les dossiers à incidences loi sur l'eau, la faune et la flore aquatiques et terrestres, les analyses bactériologiques, le diagnostic thermique et audit énergétique et généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à cet objet est susceptibles d'en faciliter le développement de la réalisation.

Le siège social a été fixé à 20250 Corte, Route du Château d'eau, Saint Pancrace La durée de la société qui prendra cours à dater de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés est fixée à 99 ans.

Le capital social s'élève à la somme de 4000 euros.

La société est gérée et administrée par Mademoiselle Sophie Faustine Pierra Orsini, née le 27 novembre 1986 à Bastia, associée unique, demeurant à 20250 Corte, Route du Château d'eau, Saint Pancrace.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention.
Le gérant

60

RECTIFICATIF

A l'annonce publiée dans l'Informateur Corse Nouvelle du 10 /12/2010 N° 6342 concernant la constitution de la SAS «SOCIETE D'EXPLOITATION LES TERRASSES DU VIEUX PORT», Il a été mentionné que la société avait pour objet : "L'exploitation de deux fonds de commerce pour lesquels Mme LUCHERINI France épouse FRANCESCHI et Mme BARBUTTI Jacqueline, chacune propriétaire indivise pour moitié, savoir :

a) - Un fonds de commerce de Restaurant, grande restauration snack, glacier exploité à BASTIA (20200), Quai de la Santé - VIEUX PORT à l'enseigne «Le Bar des terrasses du Vieux Port»

b) - Un fonds de commerce de Pizzeria exploité à BASTIA (20200), 10 rue Spinola et angle Vieux Port à l'enseigne «Les terrasses du Vieux Port», Lesdits fonds sont donnés à bail à la société pour une période de deux années à compter du 1er décembre 2010, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction.

IL FALLAIT LIRE :

La société a pour objet : L'exploitation d'un fonds de commerce appartenant à Mme LUCCHERINI France épouse FRANCESCHI et à Mme BARBUTTI Jacqueline, chacune propriétaire indivise pour moitié dudit fonds de commerce de Restaurant, Grande restauration, anciennement dénommé «le Nautica» devenu depuis 22 /10/20 10 «Les terrasses du Vieux Port», exploité à BASTIA (20200), 10 Rue Spinola et Angle du Vieux Port, pour lequel Mme LUCHERINI France épouse FRANCESCHI est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro A318 352 515 (80 A 104).

Ledit fonds de commerce donné à bail à la société pour une période de deux années à compter du 1er décembre 2010, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction, suivant acte sous seings privés en date du 29/11/2010.

Ainsi que l'acquisition, la création et l'exploitation, en France et en tous pays, de tous fonds de commerce de restaurant, grande restauration et débit de boissons 4e ou 3e catégorie.

Pour avis
Le gérant

56

SCI « SIMI »

Société Civile Immobilière
Au capital de 1 500 €
Siège social : L'ALTU MARE I - Lot 6 -
Lieu dit ROTAJOLO - 20166 PORTICCIO
RCS Ajaccio 482 821 972

Par assemblée en date du 23 novembre 2010, les associés de la société ont décidé de modifier le siège social de la société anciennement situé Résidence Prunelli II, Lot 62, 20166 PORTICCIO, et de modifier l'article 4 des statuts qui sera désormais ainsi libellé

ARTICLE 4 : SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé L'ALTU MARE I - Lot 6 - Lieu dit Rotajolo - 20166 Porticcio. Il pourra être transféré en tout autre endroit par décision extraordinaire des associés.

Pour avis



38

MAIRIE DE BIGUGLIA

La commune de Biguglia informe que les marchés publics sont consultables sur le site internet : www.biguglia.fr dans la rubrique « la mairie à votre service »

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**COMMUNE D'AJACCIO****CREATION D'UN OUVRAGE DE STATIONNEMENT
AU BOULEVARD PASCAL ROSSINI****2ème parution.**

Par arrêté n° 2010/1965 du 29/10/2010 modifié par l'arrêté n° 2010/2342 du 05/11/2010, le Député-Maire de la Ville d'Ajaccio a prescrit l'ouverture d'une enquête publique en vue de recueillir l'avis de la population sur le projet de création d'un ouvrage de stationnement au boulevard Pascal ROSSINI.

L'enquête se déroulera du lundi 13 décembre 2010 (à 9h00) au vendredi 21 janvier 2011 inclus (clôture de l'enquête à 16h30).

Le dossier d'enquête publique comprenant l'étude d'impact du projet est mis à la disposition du public aux Services Techniques de la Mairie, 6 Boulevard LANTIVY - 20000 AJACCIO pendant 40 jours consécutifs, sauf les samedis, dimanches, jours fériés et les vendredis 24 et 31 décembre 2010, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil Municipal de la Commune d'Ajaccio sera appelé à se prononcer sur l'intérêt général de l'opération par une déclaration de projet.

Coordonnées du Maître d'Ouvrage :

Ville d'Ajaccio - BP 412 - 20304 AJACCIO Cedex

Conformément à l'ordonnance n° E10 000049/20 du 8 juin 2010 du Tribunal Administratif de Bastia, **Madame Jocelyne BUJOLI**, demeurant ECCICA - SUARELLA (20117 CAURO) est désignée en qualité de Commissaire Enquêteur.

Le public peut adresser ses observations au Commissaire Enquêteur au siège de l'enquête avant clôture de l'enquête ou les exposer au Commissaire Enquêteur qui siègera de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30 :

- les lundis 13, 20 et 27 décembre 2010,
- les lundis 3 et 10 janvier 2011,
- le vendredi 21 janvier 2011.

A l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire Enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies dans un délai d'un mois. Il pourra être pris connaissance du rapport du Commissaire Enquêteur à la Mairie d'Ajaccio.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**COMMUNE D'AJACCIO****CREATION D'UN OUVRAGE DE STATIONNEMENT
AU LIEU-DIT MARCONAJO****2ème parution.**

Par arrêté n° 2010/1964 du 29/10/2010 modifié par l'arrêté n° 2010/2341 du 05/11/2010, le Député-Maire de la Ville d'Ajaccio a prescrit l'ouverture d'une enquête publique en vue de recueillir l'avis de la population sur le projet de création d'un ouvrage de stationnement au lieu-dit MARCONAJO.

L'enquête se déroulera du lundi 13 décembre 2010 (à 9h00) au vendredi 21 janvier 2011 inclus (clôture de l'enquête à 16h30).

Le dossier d'enquête publique comprenant l'étude d'impact du projet est mis à la disposition du public aux Services Techniques de la Mairie, 6 Boulevard LANTIVY - 20000 AJACCIO pendant 40 jours consécutifs, sauf les samedis, dimanches, jours fériés et les vendredis 24 et 31 décembre 2010, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil Municipal de la Commune d'Ajaccio sera appelé à se prononcer sur l'intérêt général de l'opération par une déclaration de projet.

Coordonnées du Maître d'Ouvrage :

Ville d'Ajaccio - BP 412 - 20304 AJACCIO Cedex

Conformément à l'ordonnance n° E10 000048/20 du 8 juin 2010 du Tribunal Administratif de Bastia, **Madame Jocelyne BUJOLI**, demeurant ECCICA - SUARELLA (20117 CAURO) est désignée en qualité de Commissaire Enquêteur.

Le public peut adresser ses observations au Commissaire Enquêteur au siège de l'enquête avant clôture de l'enquête ou les exposer au Commissaire Enquêteur qui siègera de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30 :

- les lundis 13, 20 et 27 décembre 2010,
- les lundis 3 et 10 janvier 2011,
- le vendredi 21 janvier 2011.

A l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire Enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies dans un délai d'un mois. Il pourra être pris connaissance du rapport du Commissaire Enquêteur à la Mairie d'Ajaccio.

Email : al@informateurcorse.com

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Venaco, du 10/11/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CORTEFAB

Forme : SCI

Capital : 3000 euros

Siège : Serraggio, 20231 Venaco

Objet : Acquisition, propriété, gestion, exploitation par bail ou toute autre forme d'immeuble que la société se propose d'acquérir, et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil et se rattachant à l'objet social

Durée : 50 ans à/c de son immatriculation au RCS

Gérant : Clément Corteggiani, né le 23/07/1982 à Ajaccio, demeurant à Venaco, 20231

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Bastia

Pour avis,

FIN LOCATION GERANCE

Le contrat de location - gérance qui avait été consenti par acte sous seing privé en date du 16/02/2009 à Bastia, par la SARL dénommée « RIOL », loueur, ayant son siège à Bastia, Place La Galetta, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia sous le numéro 450982574, représentée par son gérant, Monsieur Richard CRISTOFINI, à Monsieur Jean Philippe MATTEI, né le 25/07/1989 à Bastia, demeurant à Corscia, 20224 et portant sur un fonds de commerce de restaurant débit de boissons sous l'enseigne «La Rhumerie 2 » exploité 7 cours Paoli à CORTE est venu à expiration le 24/11/2009 suivant ordonnance de référé du Tribunal de Grande Instance de Bastia en date du 27/01/2010, signifiée le 18/02/2010.

Pour insertion unique.

RECTIFICATIF

Annnonce publiée dans "L'Informateur Corse Nouvelle" du 10/12/2010 N° 6342 concernant la location -gérance consentie par Madame BARBUTTI Jacqueline et Mme LUCCHERINI France épouse FRANCESCHI à la «SOCIETE D'EXPLOITATION LES TERRASSES DU VIEUX PORT», des deux fonds de commerce suivants :

- a) - Un fonds de commerce de Restaurant, grande restauration snack, glacier exploité à BASTIA (20200) Quai de la Santé - VIEUX PORT à l'enseigne «Le Bar des terrasses du Vieux Port»,
- b) - Un fonds de commerce de Pizzeria exploité à BASTIA (20200) 10 rue Spinola et angle Vieux Port à l'enseigne «Les terrasses du Vieux Port»,

IL FALLAIT LIRE :

Un fonds de commerce de Restaurant, Grande restauration, anciennement dénommé «le Nautica» devenu depuis 22/10/2010 «Les terrasses du Vieux Port», exploité à BASTIA 20200, Rue Spinola et Angle du Vieux Port, pour lequel Mme LUCCHERINI France épouse FRANCESCHI est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro A318 352 515 (80A 104)

SCI ALLEGRIA

SCI au capital de 1600 Euros
66 cours Napoléon - 20000 Ajaccio
430 374 488 R.C.S. Ajaccio

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 décembre 2010 il a été pris acte de la nomination de madame monique ALLEGRI, demeurant 66 cours napoléon 20000 ajaccio en qualité de nouveau gérant, à compter du 15 décembre 2010 pour une durée illimitée, en remplacement de monsieur jean paul ALLEGRI, démissionnaire.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**COMMUNE D'AJACCIO****CREATION D'UN OUVRAGE DE STATIONNEMENT
AU SQUARE CESAR CAMPINCHI****2ème parution.**

Par arrêté n° 2010/1966 du 29/10/2010 modifié par l'arrêté n° 2010/2343 du 05/11/2010, le Député-Maire de la Ville d'Ajaccio a prescrit l'ouverture d'une enquête publique en vue de recueillir l'avis de la population sur le projet de création d'un ouvrage de stationnement au square César CAMPINCHI.

L'enquête se déroulera du lundi 13 décembre 2010 (à 9h00) au vendredi 21 janvier 2011 inclus (clôture de l'enquête à 16h30).

Le dossier d'enquête publique comprenant l'étude d'impact du projet est mis à la disposition du public aux Services Techniques de la Mairie, 6 Boulevard LANTIVY - 20000 AJACCIO pendant 40 jours consécutifs, sauf les samedis, dimanches, jours fériés et les vendredis 24 et 31 décembre 2010, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil Municipal de la Commune d'Ajaccio sera appelé à se prononcer sur l'intérêt général de l'opération par une déclaration de projet.

Coordonnées du Maître d'Ouvrage :

Ville d'Ajaccio - BP 412 - 20304 AJACCIO Cedex

Conformément à l'ordonnance n° E10 000050/20 du 8 juin 2010 du Tribunal Administratif de Bastia, **Madame Jocelyne BUJOLI**, demeurant ECCICA - SUARELLA (20117 CAURO) est désignée en qualité de Commissaire Enquêteur.

Le public peut adresser ses observations au Commissaire Enquêteur au siège de l'enquête avant clôture de l'enquête ou les exposer au Commissaire Enquêteur qui siègera de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30 :

- les lundis 13, 20 et 27 décembre 2010,
- les lundis 3 et 10 janvier 2011,
- le vendredi 21 janvier 2011.

A l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire Enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies dans un délai d'un mois. Il pourra être pris connaissance du rapport du Commissaire Enquêteur à la Mairie d'Ajaccio.

74

TOTAL CORSE

Snc au capital de 1 395 919 €
RCS Bastia n° 662 054 188
Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo
20200 BASTIA

**AVIS DE FIN DE GERANCE
INSERTION UNIQUE**

Par acte sous seing privé en date du 14 Décembre 2010, la location gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service TOTAL LUPINO situé Avenue de la libération - Lupino BASTIA 20600, consentie par TOTAL CORSE, SNC au capital de 1 395 979 Euros, dont le siège social est Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le N° B 662 054 188, à Monsieur BARTOLI Camille, immatriculé au RCS de Bastia sous le n° 301 645 925, prend fin le 14 Décembre 2010 à 24 heures.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la présente publication entre les mains de TOTAL CORSE à l'adresse de son siège social.

47

S.C.I CANONICI

SCI au capital de 12 000 euros
Siège social CHIUSA - B.P 10 - 20114 FIGARI
R.C.S AJACCIO D 485 292 635 00011

Avis est donné de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation, par délibération de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 15 Novembre 2010, à compter du 30 Novembre 2010. Monsieur CANONICI Jacques, né le 7 Décembre 1949 à STRASBOURG (67), domicilié 1560 Route de la plaine, MORTA, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO, marié à Madame FRATACCI Liliane, de nationalité française, a été nommé par l'assemblée en qualité de liquidateur bénéficiaire des pouvoirs les plus étendus pour terminer les affaires en cours et en conclure de nouvelles le cas échéant, ainsi que pour réaliser l'actif et acquitter le passif. En outre, le siège de liquidation a été fixé à 1560 Route de la Plaine, MORTA, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO. Dès lors, toute correspondance devra être envoyée à cette adresse, de même que les actes et documents relatifs à la liquidation.

Le dépôt légal des actes et pièces relatifs à l'opération de liquidation s'effectuera au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO

LE LIQUIDATEUR

77

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 14 décembre 2010, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes
Dénomination : C.TENDANCE
Siège social : CUTTOLI CORTICHIATO (Corse), Lieu dit CANALE, Plaine de CUTTOLI MEZZAVIA
Objet: L'exploitation d'un fonds de commerce de prêt à porter, articles de mode et accessoires de tout ce qui concerne l'habillement en général.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 1 000 euros

Gérance : Madame Marie Claude CHIAPPE, demeurant à CUTTOLI CORTICHIATO (Corse), Lieu dit CANALE, Plaine de Cuttoli, 20167 MEZZAVIA
Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis et mention, la gérance

75

SARL MARCELLI PNEUS**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 08/12/2010 fait à Lucciana, il a été institué une société présentant les caractéristiques suivantes:

FORME: Société à responsabilité limitée
DENOMINATION: MARCELLI PNEUS
SIÈGE SOCIAL: RN 193 - CASAMOZZA - 20290 LUCCIANA.

OBJET: La société a pour objet :

La création, l'acquisition par voie d'apport et l'exploitation de tous fonds de commerce ou branches complètes d'activité de vente de pneumatiques en gros et au détail, vente d'accessoires, entretien et réparation de voitures automobiles. Plus généralement toutes opérations industrielles commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social y compris la prise de participations dans toutes sociétés.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL: 2000 euros entièrement libéré.
GERANCE: Monsieur MARCELLI CHARLES FELIX, né le 01/01/1947 à Piedicroce (2B) demeurant à Casamozza - 20290 LUCCIANA, de nationalité française, est nommé gérant de la société pour une durée illimitée.

IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, la gérance

94

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 2 novembre 2010 il a été mis fin à la location gérance, consentie par acte sous seing privé à PROPRIANO en date du 1 novembre 2005, pour une durée de 15 ANS renouvelable par tacite reconduction, entre :
madame MALFATTI Françoise, Roc et Mare, 20110 PROPRIANO
au profit de
la société SARL BAR DU PORT, au capital de 152.45 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AJACCIO sous le numéro 484926472, domiciliée PROPRIANO représentée par MR COLONNA D'ISTRIA Pierre, portant sur un fonds de commerce de : Bar, débit de boissons, restauration rapide sis et exploité au QUAI L'HERMINIER, 20110 PROPRIANO

Pour unique insertion

66

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à AJACCIO du 10/12/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes

Forme : Société civile immobilière
Dénomination sociale : ANTAMA,
Siège social: 2 rue Camille de Rocca Serra, 20137 PORTO-VECCHIO

Objet social : l'acquisition de biens immobiliers, de valeurs mobilières relatives aux biens immobiliers en vue de leur gestion

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire,
Gérance: Monsieur François Charles GAZANO

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, obtenu à l'unanimité des associés, Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

La Gérance

80

Transfert de siège social

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 Décembre 2010, de la société "in terra Corsa", Société à Responsabilité Limitée, au capital de 10000 euros, siège social : La gare, Ponte Leccia, 20218 Morosaglia - RCS BASTIA n° 418245080.

Il a été décidé de transférer le siège social de la société à compter du 1er janvier 2011 et de modifier l'article n° 4 des statuts en conséquence.

Ancienne mention : la gare, 20218 Ponte Leccia

Nouvelle mention : route de Calvi, lieu dit Baccario, 20218 Ponte Leccia.

Pour avis

72

SCI Les Jujubiers

Société Civile Immobilière
Au capital de 200 euros
Siège : Chemin Casabiti - Route Saint André
20620 BIGUGLIA
RCS BASTIA: 490 002 490

Modification statutaire

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 30 novembre 2010 les modifications suivantes des statuts de la société « SCI Les Jujubiers » Monsieur LORENZI Cyrille cède à Monsieur LORENZI Laurent cinq parts numérotées de 16 à 20 inclus ; Madame LORENZI Marie-Louise cède à Monsieur LORENZI Laurent 14 parts numérotées de 2 à 15 inclus ; suite à la démission de ses fonctions de gérante de Madame LORENZI Marie-Louise, Monsieur LORENZI Laurent domicilié Chemin de Casabiti, Route Saint André, 20620 BIGUGLIA (Haute Corse) a été nommé gérant de la sci «Les Jujubiers ».

Pour avis,
le gérant

65

SARL EEA CORSE MEDICAL

Au capital de 10.000 euros
Siège : 13 avenue Emile Sari - 20200 Bastia
RCS Bastia 525 299 145

Aux termes d'une délibération en date du 13/11/2010, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de service après vente et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis et mention,
le gérant

99

ASSAINISSEMENT 2A

SARL au capital de 7500 € porté à 11250 €
Siège social : 11 avenue Noël Franchini -
20090 AJACCIO
522 971 415 RCS AJACCIO

Suivant un PV d'AGE du 03/12/2010, il résulte que l'article 8 des statuts a été modifié de la manière suivante :

Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de 7 500 €. Il est divisé en 750 parts sociales de 10 € chacune, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits.

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de 11 250 €.

Il est divisé en 1 125 parts sociales de 10 € l'une, toutes de même catégorie, entièrement souscrites et réparties entre les associés en proportion de leurs droits.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, le représentant légal

89

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : BASI ENVIRONNEMENT

FORME : Société à responsabilité limitée
SIÈGE SOCIAL : Lieudit Cintrone 20140 SERRA DI FERRO

OBJET : L'enlèvement des ordures ménagères ainsi que de tous déchets urbains et déchets industriels banals notamment les encombrants et végétaux, et leur mise en décharge ;

DURÉE : 99 ans

CAPITAL : 1 000 euros

GERANCE : M. Dominique BARTOLI demeurant Fontana Majora 20140 SOL-LACARO

IMMATRICULATION : RCS Ajaccio.

Pour avis

90

CASA SULTANA

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : Quartier Grossetti
20110 PROPRIANO
351 273 891 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2010, il a été décidé :

- de transférer le siège social de 3 Rue Jean Pandolfi, 20110 PROPRIANO, à Quartier Grossetti, 20110 PROPRIANO, - et de changer la dénomination sociale de LOFT HOTEL en CASA SULTANA, Et ce, à compter du 30 novembre 2010. Les statuts ont été corrélativement modifiés.

Mention RCS Ajaccio.

Pour avis

91

ALLINVEST

Société par actions simplifiée
au capital de 70 000 euros
Siège social : Lieudit Cardo
20200 BASTIA
344 857 370 RCS BASTIA

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2010,

La SARL ALBERTINI et Associés Corse Méditerranée et Monsieur Robert BATTISTI ont démissionné de leurs mandats de co-commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la société.

Compte tenu que la société n'est pas tenue d'avoir deux commissaires aux comptes, l'assemblée générale décide de ne pas procéder à leur remplacement. Mention sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis

50

MONTE STELLO SARL

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 630 euros
Siège social : LDT VIGNALE 20233 SISCO
BASTIA 432 402 170

Aux termes d'une délibération en date du 1er décembre 2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de location avec ou sans chauffeur de tous matériels, engins, camions et autres véhicules et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis
La Gérance

93

CERCLE ATHLETIQUE BASTIAIS11 rue Impératrice Eugénie
20200 Bastia**CONVOCAION****ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE****SAISON 2010 / 2011****Du 04 Janvier 2011 A 14H 30****ORDRE DU JOUR**

- I Mise à Jour des Statuts
 a) Renouvellement Des Membres Du Bureau
 b) Changement D'adresse Du Siège Social
 c) Questions diverses

Le Président
Antoine EMMANUEL

95

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte Sous Seing Privé du 15 Décembre 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination : SCI Lésia**Forme** : Société Civile**Siège** : 4 JARDIN D'ORTALE, 20620 BIGUGLIA**Objet** : L'acquisition la gestion et la location de biens immobiliers**Durée** : 99 ans**Capital** : 35 000 euros, divisé en 1000 parts sociales de 35 euros chacune.**Gérant** : LAURELLI AUDREY, demeurant 4 JARDIN D'ORTALE, 20620 BIGUGLIA**Immatriculation de la Société** : au R.C.S de BASTIA.

26

Suivant acte SSP en date du 13/12/2010, enregistré à Bastia, le 14/12/2010, Bord.2010/1297, Case n° 6, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes

Dénomination : SARL Miucciu**Forme** : Société à Responsabilité Limitée
Siège : Résidence Sainte Catherine, Bât B5, 20600 Bastia**Capital** : 500€ par apport en numéraire**Objet** : Fabrication et production produits frais de pâtisserie, viennoiserie et boulangerie ainsi que «point chaud » et toutes activités s'y rattachant.**Durée** : 99 ans**Gérant** : Marius Joseph DALL'OMO demeurant Cité Aurore Bât 37 Lupino 20600 BASTIA.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

100

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à AJACCIO du 15 Décembre 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Entreprise Unipersonnelle à responsabilité limitée**Dénomination sociale** : AVVENE**Siège social** : 5 PARC BELVEDERE - 20000 AJACCIO**Objet social** : Gestion des titres de participation**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés**Capital social** : 96 000 euros**Gérance** : Madame MARIE JEROMINE MORETTI, demeurant 4 RUE CAPITALE LIVRELLI, 20000 AJACCIO, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis

92

LOTA MARITIME

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 13 176 540 euros
 Siège social : Villa Serena - Cardo 20200 BASTIA
 420 176 505 RCS BASTIA

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale mixte du 30 juin 2010, La SARL ALBERTINI et Associés Corse Méditerranée a démissionné de son mandat de co-commissaire aux comptes titulaire. Par voie de conséquence, le co-commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Robert BATTISTI, 4 rue Miot, 20200 Bastia, devient titulaire, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur.

Madame Anne-Marie MARTINI, Les Docks Atrium 10.4, 10 place de la Joliette, 13002 Marseille, a été nommée en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Monsieur Robert BATTISTI devenu Titulaire. Mention sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis

103

SOCIETE TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL à PRUNELLI DI FIUMORBO
Maitre FRANCOIS GRIMALDI
 Notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO

AUGMENTATION DE CAPITAL PAR APPORT IMMOBILIER

Aux termes d'un acte reçu par Maitre FRANCOIS GRIMALDI, notaire associé à PRUNELLI DI FIUMORBO, le 8 décembre 2010 il a été fait apport immobilier à la société « PAUL FRANCOIS » société civile de construction vente, au capital de 1.000,00 €uros dont le siège est à SAINT-ANTOINE 20240 GHISONACCIA immatriculée au registre du commerce de BASTIA 2008 D 00096 été sous le numéro SIREN 503 493 363 d'un bien situé sur la commune de GHISONACCIA (HAUTE CORSE) au lieudit GHISONACCIA GARE, savoir parcelles cadastrées section AK numéros:

- 132 pour une contenance de 04a 07ca - 133 pour une contenance de 01a 11ca - 167 pour une contenance de 02a 95ca
 Evaluées à QUINZE MILLE EUROS (15.000,00 €).

En conséquence le capital de la société a été augmenté savoir :

Ancien capital : 1 .000 €uros**Nouveau capital** : 16.000 euros avec création de 150 parts nouvelles attribuées en totalité à l'apporteur.

Par suite les articles 6 et 7 des statuts se trouvent corrélativement modifiés.

POUR AVIS
FRANCOIS GRIMALDI, Notaire

69

BOUA BAT

SARL au capital de 2000 Euros
 Route de Bonifacio Santa Giulia ,
 20137 PORTO-VECCHIO
 522216605 R.C.S. Ajaccio

Durée : 99 ans

Par décision du gérant en date du 1er décembre 2010 il a été décidé de transférer le siège social de la société au Avenue Général de Boissoudy , Chemin Mondoloni, 20137 PORTO-VECCHIO à compter du 1 décembre 2010.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

101

MARANA NEGOCE SERVICE

Société À Responsabilité Limitée
 Au capital de 8 000 Euros
 Siège social : PASSAGE A NIVEAU N° 6
 20290 LUCCIANA (Haute Corse)
 494 996 382 RCS BASTIA

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 25 novembre 2010, il résulte que:

- Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.

- L'objet social de la société a été étendu, à compter du 25/11/2010) aux activités suivantes: " Achat pour la revente de produits corses et plus particulièrement de fromages et charcuterie".

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal

102

Maitre Antoine GRIMALDI,

Notaire soussigné,
 associé d'une Société Civile Professionnelle dénommée "Antoine GRIMALDI et Jean-Yves GRIMALDI",
 titulaire d'un Office Notarial ayant son siège à BASTIA (Haute-Corse),
 2 rue Chanoine Colombani

SCI « U MUNTESE »

Société Civile Immobilière
 Au capital de 24.391,84 €
 Siège social : SAN MARTINO DI LOTA (20200) PALAGACCIO - PIETRANERA
 N° de SIREN: 419 355 722 RCS : BASTIA

CLOTURE DE LIQUIDATION

Mademoiselle Emmanuelle ELIPE et Monsieur Laurent François ELIPE agissant en qualité de liquidateurs, déclarent que la liquidation de la société dont la dissolution a été décidée aux termes d'une assemblée générale le 09 Avril 2010 et publiée dans ce même journal le 23 Avril 2010. a été clôturée le 20 Mai 2010 suivant décision de la collectivité des associés après approbation du compte définitif et quitus de sa gestion. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, les liquidateurs.

49

SAINT SEBASTIEN

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 30.000 €
 Siege social Route Nationale 193
 20620 BIGUGLIA
 SIRET n° 479 294 274 00010
 RCS BASTIA 2004 B 263

Modification intervenue par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 Novembre 2010.

Nature : Capital social
 Ancienne Mention : 30.000 €
 Nouvelle Mention : 60.000 € (soixante mille euros).

48

« MOBY DICK »

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 1 318 500 €
 Siège Social Baie de Santa Giulia
 20137 PORTO VECCHIO
 RCS AJACCIO 341 556 942

Suite à une délibération en date du 08 décembre 2010, l'assemblée générale a décidé de transférer le siège social de PORTO VECCHIO 20137 - Baie de Santa Giulia à SOTTA 20146- Le Village - Chez Madame Lara PANDOLFI à compter du même jour et d'adopter comme nouvel objet social: La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger: L'acquisition et la gestion de toutes participations ou valeurs mobilières, ainsi que l'exercice de tous les droits attachés à ces valeurs mobilières ou participations et plus particulièrement, la prise de participation directe ou indirecte dans toutes opérations civiles, industrielles et commerciales. La propriété, l'acquisition, la vente, l'échange ou l'apport en société de tous immeubles bâtis ou non, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement, la mise en valeur de ces immeubles, l'édification de toutes constructions, aménagements, réparations et transformations de tous locaux et bâtiments.

- La gestion de son patrimoine mobilier et immobilier et la réalisation de toutes prestations administratives, techniques, financières, comptables et juridiques envers ses filiales.

- Toutes activités d'hôtellerie et de parahôtellerie,

- L'exploitation de toutes résidences de tourisme ainsi que toutes les prestations d'hébergement et de restauration y associées,

- Notamment, directement ou indirectement la location et la sous location dans le cadre de l'objet social ci-dessus de tous locaux meublés,

- L'exploitation, l'achat, la location, la prise à bail, la construction de tous établissements à vocation de vacances et de loisirs et de toutes activités s'y rapportant directement ou indirectement,

- La gestion, l'administration, la prise à bail, la location, l'acquisition, l'exploitation de tout ensemble immobilier lié au tourisme ou se rattachant à une telle activité, ainsi que la prise de participation dans toute société ou groupement dans le cadre de la réalisation de l'objet social,

- Toutes prestations de services et notamment l'engineering concernant les opérations visées ci-dessus,

- L'activité de marchands de biens,

- L'activité de promotion immobilière,

- La gestion, l'exploitation, la prise à bail de tous biens agricoles dont la société pourrait devenir propriétaire, locataire ou avoir la jouissance,

- Toutes prestations de services afférentes aux résidences de tourisme, établissements hôteliers et habitations secondaires;

- La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation de tous établissements, fonds de commerce, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées.

- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

- Enfin, plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Les articles 3 et 4 des statuts ont été modifiés corrélativement.

Mention en sera faite au RCS d' Ajaccio.

Pour avis

**L'INFORMATEUR
CORSE NOUVELLE****TEL : 04 95 32 04 40****FAX : 04 95 32 02 38**

Par acte sous seing privé du 08 décembre 2010, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Solairecorsica 3.

Siège social : Lieu-dit Brancala - B.P 51-20290 Lucciana.

Objet social : Le développement, la construction et l'exploitation d'actifs et l'exploitation d'actifs de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil.

Capital social : 58.000 euros

Durée : 50 ans

Président : la société Solairedirect dont le siège social est situé 18 rue du Quatre septembre 75002 Paris (492 490 057 RCS Paris).

Commissaires aux comptes :

Titulaire : FIDUS dont le siège social est situé 12 rue de Ponthieu 75008 Paris (662 001 726 RCS Paris)

Suppléant : Mr Eric Lebègue demeurant 12 rue de Ponthieu 75008 Paris La société sera inscrite sur le ressort du Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Par acte sous seing privé du 08 décembre 2010, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Solairecorsica 2.

Siège social : Lieu-dit Brancala - B.P 51-20290 Lucciana.

Objet social : Le développement, la construction et l'exploitation d'actifs et l'exploitation d'actifs de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil.

Capital social : 58.000 euros

Durée : 50 ans

Président : la société Solairedirect dont le siège social est situé 18 rue du Quatre septembre 75002 Paris (492 490 057 RCS Paris).

Commissaires aux comptes :

Titulaire : FIDUS dont le siège social est situé 12 rue de Ponthieu 75008 Paris (662 001 726 RCS Paris)

Suppléant : Mr Eric Lebègue demeurant 12 rue de Ponthieu 75008 Paris La société sera inscrite sur le ressort du Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Par acte sous seing privé du 08 décembre 2010, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Solairecorsica 1.

Siège social : Lieu-dit Brancala - B.P 51-20290 Lucciana.

Objet social : Le développement, la construction et l'exploitation d'actifs et l'exploitation d'actifs de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil.

Capital social : 58.000 euros

Durée : 50 ans

Président : la société Solairedirect dont le siège social est situé 18 rue du Quatre septembre 75002 Paris (492 490 057 RCS Paris).

Commissaires aux comptes :

Titulaire : FIDUS dont le siège social est situé 12 rue de Ponthieu 75008 Paris (662 001 726 RCS Paris)

Suppléant : Mr Eric Lebègue demeurant 12 rue de Ponthieu 75008 Paris La société sera inscrite sur le ressort du Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

PREFET DE LA HAUTE-CORSE

Avis d'ouverture d'enquêtes conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire en vue de l'acquisition de l'ensemble immobilier cadastré sous le n° C 150 et 151-2 aux fins de réalisation de logements communaux

Commune de PIETRICAGGIO

1ère PARUTION

• Le Préfet de la Haute Corse,

Informe le public qu'en exécution de son arrêté n° 2010/11 du 2 décembre 2010, il sera procédé sur la commune de PIETRICAGGIO

- à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'acquisition par la commune de l'ensemble immobilier cadastré C 150 et C151-2

- à une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les parcelles de terrains à acquérir pour réaliser ce projet.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la mairie de PIETRICAGGIO du jeudi 6 janvier 2011 au 27 janvier 2011 inclus, soit pendant 22 jours consécutifs.

La réception du public s'effectuera pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de PIETRICAGGIO : **le jeudi de 14 heures à 17 heures**

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquête mis à la disposition du public ou adressées par écrit au maire ou au commissaire-enquêteur qui les joindra au registre.

Monsieur Gérard NAUDET désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public, à la mairie de PIETRICAGGIO :

- le jeudi 6 janvier 2011 de 14 heures 30 à 17 heures

- le jeudi 27 janvier 2011 de 14 heures 30 à 17 heures

A l'expiration des enquêtes, les dossiers seront transmis dans un délai d'un mois au sous-préfet de l'arrondissement de Corte. Une copie des conclusions du commissaire-enquêteur sera déposée à la mairie de PIETRICAGGIO et à la sous-préfecture de Corte, ou toute personne physique ou morale intéressée, pourra en demander communication.

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
le Sous-Préfet de Corte,
Tony CONSTANT

SAS MARCANTONI FILS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 54 560 euros

Siège Social : VALROSE - 20290 BORGO
R.C.S. BASTIA B 497 320 341

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 15/12/2010, M. Jean Jacques MARCANTONI (fils), demeurant 2 Bis, Route de Santa Lucia, 20200 VILLE DE PIETRABUGNO, a été nommé directeur général, à compter du 15/12/2010.

Cette nomination entraîne la publication de la mention suivante :

DIRECTEUR GENERAL :

Ancienne mention : Mme Angèle GIACOMONI épouse MARCANTONI

Nouvelle mention : - Mme Angèle GIACOMONI épouse MARCANTONI,
- M. Jean Jacques MARCANTONI (fils).
RCS : BASTIA

SOFIRAL

Société d'Avocats

Résidence Mattéa Route de la Mer

20213 FOLELLI

Tél: 04.95.59.83.11 - Fax: 04.95.59.82.71

Par décision du 15 décembre 2010, l'associé unique de la SAS PAUL SUD CONSTRUCTIONS, société au capital de 1000 euros, dont le siège social est Quartier Pianiccia, 20135 CONCA, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le n° 514 406 867 a décidé la continuation de la société malgré un montant des capitaux propres inférieur à la moitié du capital social.

Mention sera faite au RCS d'AJACCIO.

VAGABONDAGE

Il y en a des îles dans le monde et notamment en méditerranée où j'ai quelque peu voyagé. Dans les Cyclades Grecques et ma préférée Mykonos et son fameux Pélican.

Délos, patrie d'Apollon et son allée de Phallus et Santorin aux côtés noires rehaussées par le blanc et bleu des maisons.

Hé oui il y en a des îles de par le monde mais une seule a droit à l'appellation «Île de Beauté» et c'est la nôtre !

Kalliste disent les Hellènes ou le préfixe «Kalli» signifie «au dessus»...

Et comme, malgré ou plutôt «grâce à» tant de beautés qui nous rendent fiers nous ne manquons jamais de clamer notre affection pour la macagna qui me fait penser à cette pointe d'humour d'un ami ajaccien qui un jour lança :

- O, Dighia, ce n'est pas pour me vanter, mais il fait beau à Ajaccio !

Si Proust s'en alla à la recherche du temps perdu vous pouvez, vous-même, aller à la découverte – ou à la redécouverte – de votre ville.

Et ce fut mon cas, moi qui suis bastiais dans mes entrailles de me promener dans ma cité. Enfant, adolescent, jeune homme, j'arpentais le Boulevard Paoli en saluant, ça et là...

Bonjour M. Silvestri, O M. Catani, Salute M. Airola et vous M. Canazzi.

Aujourd'hui, refaisant le même chemin, je me suis presque senti étranger chez moi. Nouvelles enseignes sans savoir qui en est le propriétaire... commerces qui changent souvent d'enseignes, de fonction et de locataire.

Le monde a vraiment basculé et je me demande parfois si je n'ai pas vraiment vécu le Moyen Âge. Et pourtant comme disait Galilée «E Pur Si move» Hé oui elle tourne notre vieille planète et d'internet en consoles en passant par le portable ou le numérique il faut s'accrocher si l'on ne veut pas être largué.

Armand Vanucci, Mimi Gentili deux figures du sport Corse ont disparu. Le premier eut l'honneur de croiser les gants avec ce géant qu'était Ray Sugar Robinson, le second au shoot «monstrueux» fracassa bien des défenses. L'ancien journaliste sportif que je fus les a bien connus et appréciés.

Nos condoléances à leurs familles.

Toussaint Lenziani

Le Conseil d'Administration de l'Agence du Tourisme de la Corse adopte à l'unanimité le dispositif des avances remboursables

Présidé par **Vanina Pieri**, Conseillère Exécutive, le dernier **Conseil d'Administration de l'Agence du Tourisme de la Corse** (ATC) de l'année 2010, s'est tenu le mardi 14 décembre 2010, à **Ajaccio**, à l'**Hôtel Spunta di Mare**. Cette dernière réunion a notamment permis aux administrateurs de débattre et d'approuver à l'unanimité le dispositif relatif aux avances remboursables en faveur des socio-professionnels du tourisme.

Le principe d'avance remboursable approuvé par l'**Assemblée de Corse en 2008**, trouve aujourd'hui, sa pleine opérationnalité en permettant aux porteurs de projets, sous réserve d'éligibilité, de bénéficier de prêts à taux zéro, en complémentarité des dispositifs bancaires.

L'**Agence du Tourisme de la Corse** a ainsi conclu un partenariat d'ingénierie financière avec la **CADEC** (Caisse de Développement économique de la Corse) afin de contribuer fortement à l'accroissement et à la modernisation de l'offre professionnelle d'hébergement pour soutenir un service de qualité.

Par ailleurs et dans le cadre de sa mission d'accompagnement des porteurs de projet, l'**Agence du Tourisme de la Corse** s'engage à adresser, dans les meilleurs délais, un courrier individualisé à chaque pétitionnaire afin d'assurer une plus grande réactivité dans le traitement des dossiers. **Vanina Pieri**, Présidente de l'**ATC**, se félicite de ce vote qui contribue à faire évoluer les dispositifs en impulsant une politique encore plus audacieuse et ambitieuse pour le développement d'un secteur clé de notre économie.

Championnat d'Europe de Cross, à ALBUFEIRA au Portugal

Mourad Amdouni

Et l'Equipe de France, sur le toit de l'Europe !

L'Athlétisme français retrouve des couleurs. Après Barcelone sur la piste, le Cross à Albufeira, a confirmé cette tendance.

Une confirmation surtout, celle de l'excellence de l'équipe de France juniors qui, à Toro, en Espagne en 2007, emmenée par Mourad Amdouni, vainqueur de l'épreuve devant Florian Carvalho, l'avait aussi emporté par équipe avec notamment Hassan Chahdi à la 8^{ème} place. Or, à Albufeira, pendant que l'Espoir Mourad Amdouni, bataillait pour le podium chez les Séniors, Hassan Chahdi l'emportait chez les Espoirs devant Florian Carvalho !



Mourad, en action



Médaille d'Or pour les français...

Quand ces trois-là, avec Smail Nourredine, en particulier, seront, à nouveau réunis, la foudre va frapper. Sans compter que chez les Juniors et parmi les autres Espoirs, le talent ne manque pas. Derrière ce quatuor de pointe dont Mourad Amdouni est le fer de lance, l'Equipe de France aura grande allure pour dominer l'Europe pendant longtemps.

À Albufeira, il a sans doute manqué, à Mourad Amdouni, pour grimper sur le Podium, en individuel, un brin d'expérience face au briscard ukrainien Lebid, vainqueur pour la 9^{ème} fois, et ses dauphins, les Marocains naturalisés espagnols et portugais. Ils ont eu raison de sa pugnacité, à moins de huit cents mètres d'une arrivée que Mourad a longtemps entrevue comme possible, l'irréversible ne devenant évident par lui comme pour tous les spectateurs que dans les derniers deux cents mètres !

Rien à regretter pour l'athlète corse, si ce n'est d'avoir dû bataillier seul, sans pouvoir compter sur «l'expérience» des anciens, pourtant collés à ses basques, comme s'ils le marquaient prioritairement...

Quand Lebid, est sorti de l'anonymat à huit cents mètres de l'arrivée, l'Ukrainien, lui, a fait parler l'expérience.

Mourad avait trop longtemps dû ferrailer seul, et, sur la ligne, le Français Meftah,



Un duo en Or, Mourad et Hafid

en embuscade jusque-là, est revenu prendre la place de premier Français dans le même temps et sur la même ligne que Mourad !

Mais l'avenir appartient aux audacieux. Et Mourad, quand il saura conjuguer audace et expérience, aura fait l'essentiel.

Cross de l'A.S.P.T.T Ajaccio

Halim Aoutilafte et Hasna Benanaya

Grands vainqueurs chez les séniors

A Mare e Sole, dans la forêt domaniale de PIETROSELLA, le Cross de l'ASPTT Ajaccio Athlétisme a connu un franc succès, rehaussé par une météo clémente et des courses de qualité.

Avec la première participation de l'**Athlétic Jeunes Ajaccio, Section UFOLEP**, partenaire de l'**A.J.B** en **F.F.A.**, l'édition 2010 de ce cross, s'inscrit dans une trajectoire historique des relations sportives, sur notre île, entre les deux capitales !

Sous la houlette de **Fred Lurie** et de **Mickaël Grégoire**, l'**A.J.Ajaccio** s'étoffe en effectif, chez les jeunes, alors que chez les adultes, la section a déjà vive allure avec la victoire d'**Halim Aoutilafte** dont le retour en forme contribue à l'espoir de le voir retrouver le haut-niveau, à l'occasion des **Interregionaux**, pour venir renforcer la bande à **Mourad Amdouni** et **Julien Bartoli**...

Comme les nouveaux venus au sein de l'escadron ajaccien et des «**Rouges et Verts**», **Luis Tallon** et le junior **Vivian Grimigni** (2^{ème} chez les juniors, derrière **Faouzi El yaagoubi**), deux athlètes qui entendent gagner leur place pour les «**France**» de cross, dans l'équipe «**Elite**».

Chez les plus jeunes, l'**A.J.Ajaccio** a vu **Redouane Hamed**, l'emporter chez les **Babys garçons** ! Bonne entrée en matière pour la section **UFOLEP** de l'**A.J.Ajaccio**.

Majid Arbib, chez les minimes, **Marilyne Magnavacca** chez les cadettes, **Mamouh Said**, chez les cadets, **Tessier Priscilla** chez les minimes filles, **Léa Monciovi** chez les benjamines, **Alexis Ferruci**, chez les benjamins, **Melissa Mabile** chez les Eveils filles, **Alain Vinciguerra** chez les Eveils garçons, **Estelle Lacombe-Lesemne** chez les poussines, **Jean-François Boninu** chez les poussins, **Lesia Manenti** chez les babys filles et **Redouane Hamed** chez les **Babys garçons** ont été les vainqueurs des diverses courses au programme.

Le président **Félix Antonietti** et son équipe ont réussi dans leur entreprise.



Le grand retour d'Halim

Echos... Echos... Echos...

- **Hervé Mela**, président de la Ligue Corse d'Athlétisme :

Mesdames et messieurs les présidents des clubs de la **Ligue Corse d'Athlétisme** et à vous athlètes de la **Ligue Corse**.

«*Cet après-midi sur le parcours d'Albufeira au Portugal, Mourad Amdouni est devenu Champion d'Europe de Cross country par équipes au sein de la formation tricolore. L'athlète de l'AJB a terminé à la cinquième place d'une course remportée par l'Ukrainien Sergy Lebid en 29'15". A quelques centaines de mètres de la ligne d'arrivée, Mourad, était toujours en course pour le titre Européen individuel.*

Enfin l'expérimenté Lebid a fait la différence. Mourad pour sa part termine dans le même temps qu'Abdel Meftah, (29'21") le quatrième de la course et premier français. Mourad confirme sa performance d'Allones et son retour au premier plan international. La Ligue Corse d'Athlétisme lui adresse toutes ses félicitations ainsi qu'à son entraîneur Hafid Hammaoui et à son club l'A.J.Bastia ».

Noël Contart, ancien président de la **Ligue Corse d'Athlétisme** ajoute à ce communiqué : «*Il est aussi à noter, et c'est important, que Mourad n'hésite jamais à se parer du drapeau Corse. Toutes mes félicitations à Mourad, à son entraîneur et à l'A.J.B* ».

- **L'Assemblée Générale de la F.F.A**, en Avril 2012, en Corse ?

Une proposition qui devrait faire son chemin du Côté de l'**A.J.Bastia** !

JUDO

Judo Club Lucciana

Stage d'arme à Ajaccio

La Ligue Corse de Karaté avait l'honneur et le plaisir d'inviter dans la cité impériale, ces 27 et 28 novembre 2010, le Maître de Vovinam viêt vo dao Jean-Christophe Broc.

Un stage sur le maniement du bâton était proposé aux adhérents de la ligue FFKDA. Le Président de la Ligue Corse de Karaté a accueilli le Maître au dojo du Finosello (Gymnase Bozzi). Les pratiquants présents, une vingtaine, ont pu s'initier aux techniques d'attaque et de défense avec cette arme. Le bâton est une arme au programme du 4^{ème} Dan de Vovinam. Le caractère exceptionnel de ce stage fut donc souligné par Maître Jean-Christophe.

Au programme du samedi, maniement et blocages. **Thế côn và phân thế** (techniques de contre-attaque de 1 à 6). L'après-midi a été consacré à la philosophie du bâton dans le maniement.

Le **Vovinam** appelle ses enchaînements des «*Quyens*», ce qui correspond aux «*Katas*» des Japonais, aux «*Tao*» en kung-fu... Le nom du quyen (et sa traduction) serait : *Tứ tượng côn pháp* : Quyên «*les pensées des techniques de bâton*» Quyên (Kata) des techniques de bâton (1^{ère} partie). Le dimanche matin les pratiquants ont travaillé sur des révisions sur le maniement de l'arme.

Un week-end de grande qualité technique pour le Vovinam insulaire. Merci au Président de la Ligue Corse de Karaté, **M. Jean-Michel Ferracci**. Merci à Maître Jean-Christophe pour sa pédagogie et sa patience et merci aux pratiquants des clubs «*Vovinam Corsica*» et «*ACDAM*».



SOS RAMONAGE

ANALYSE DES INSTALLATIONS GAZ - CONTRÔLE VIDÉO
DES CONDUITS - ESSAI À LA FUMÉE DES CONDUITS

— DEPUIS 1971 — **DOMINIQUE CRISTIANI** —

06 03 29 66 18

MAÎTRE ARTISAN - TECHNICIEN EXPERT - SPÉCIALISTE DE LA RÉGLEMENTATION GAZ -
RAMONEUR PROFESSIONNEL DIPLÔMÉ ET QUALIFIÉ

BELIER (21 mars au 19 avril).

Chiffre : 4. **Cœur** : Vous brûlez d'amour pour une personne rencontrée lors d'une soirée. Le problème, c'est qu'elle n'est pas libre. **Affaires** : Faites entretenir votre matériel. Ce n'est vraiment pas le moment de subir une panne inopinée. **Santé** : Buvez un peu plus de lait.

TAUREAU (20 avril au 20 mai).

Chiffre : 2. **Cœur** : Vous vivez une belle histoire d'amour. Profitez pleinement du moment présent, sans vous poser de questions. **Affaires** : Vous passez beaucoup de temps au téléphone. Cela vous empêche de progresser efficacement dans vos dossiers. **Santé** : Tout va bien.

GEMEAUX (21 mai au 20 juin).

Chiffre : 6. **Cœur** : Vous appréciez certains moments de solitude. Expliquez-le à votre entourage pour qu'il vous laisse en profiter. **Affaires** : Vous devez vous fixer des objectifs. Sans eux, vous ne saurez jamais comment aller de l'avant. **Santé** : Ménagez votre dos.

CANCER (21 juin au 22 juillet).

Chiffre : 9. **Cœur** : Les conseils qu'on vous prodigue ne sont pas toujours adaptés. Essayez de vous faire votre propre idée de la situation. **Affaires** : Faites des économies tant que vous le pouvez. Elles seront bienvenues dans un avenir proche. **Santé** : Léger stress.

LION (23 juillet au 22 août).

Chiffre : 7. **Cœur** : Vous craignez les réactions de votre partenaire. Pourquoi ne pas lui en parler et revenir à un climat plus serein ? **Affaires** : Votre activité est en perte de régime. Trouvez des pistes pour la re-dynamiser rapidement. **Santé** : Prudence en déplacement.

VIERGE (23 août au 22 septembre).

Chiffre : 1. **Cœur** : Vous débordez d'affection à donner. Votre partenaire pourrait même ressentir une certaine lassitude face à votre attitude. **Affaires** : Soyez à l'heure à vos rendez-vous. C'est la première chose que jugeront vos clients. **Santé** : Douleurs musculaires.

BALANCE (23 septembre au 22 octobre).

Chiffre : 3. **Cœur** : Climat de dispute latente assez sensible. A vous de voir de quel côté vous pourrez faire pencher la balance. **Affaires** : Vous manquez de moyens pour avancer. Réclamez-en sans tarder à vos supérieurs, en les justifiant. **Santé** : Sortez couvert.

SCORPION (23 octobre au 21 novembre).

Chiffre : 5. **Cœur** : Vous dites parfois un mot de trop. Dans ce cas, il faudrait le reconnaître, et faire en sorte qu'on vous excuse. **Affaires** : Des hésitations bien légitimes. Il est vrai que ce qu'on vous propose est assez inattendu. **Santé** : Surveillez vos dents.

SAGITTAIRE (22 novembre au 21 décembre).

Chiffre : 6. **Cœur** : Une lettre inespérée vous rend le moral. Vous pensiez vraiment ne plus jamais avoir de nouvelles de cette personne. **Affaires** : Vos recherches sont sur le point d'aboutir. Encore un dernier effort, vous touchez au but. **Santé** : Sans problème.

CAPRICORNE (22 décembre au 20 janvier).

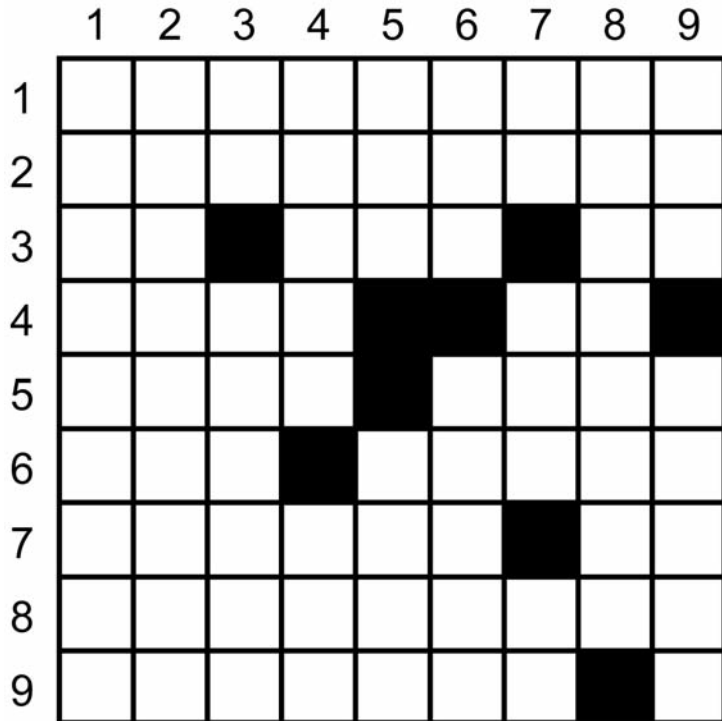
Chiffre : 0. **Cœur** : Vous éprouvez des problèmes pour déclarer votre amour. Pourquoi ne pas le faire par écrit, tout simplement. **Affaires** : Vous êtes convié à une réunion importante. Préparez bien votre intervention et vos arguments. **Santé** : Manque de sommeil.

VERSEAU (21 janvier au 19 février).

Chiffre : 8. **Cœur** : Il vous faut constamment être entouré de personnes bienveillantes. Sans cela, votre équilibre est perturbé. **Affaires** : Vos supérieurs ont l'œil sur vous. Il y a des rumeurs de promotion qui circulent. **Santé** : Prudence si vous devez voyager.

POISSONS (20 février au 20 mars).

Chiffre : 5. **Cœur** : Vous souhaitez qu'on vous regarde. Essayez quand même de ne pas en faire trop. **Affaires** : Certains déplacements sont à prévoir. Il faudra réorganiser votre emploi du temps en fonction de ce qu'on vous proposera. **Santé** : Tout va pour le mieux.

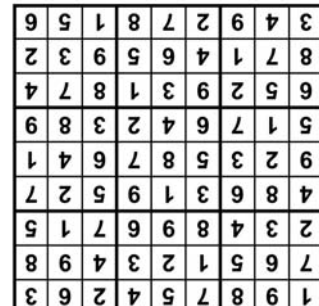
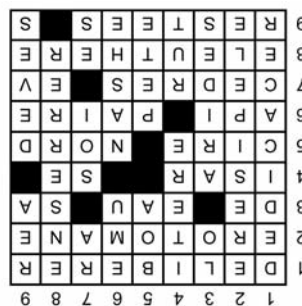
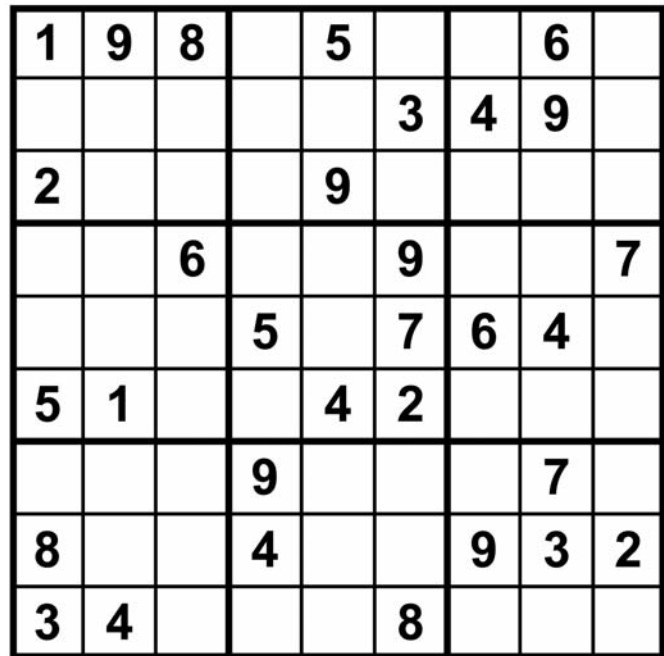


Horizontalement

- Se réunir pour décider.
- Obsédé sexuel.
- Hexaèdre. - Élément. - Possessif.
- Rivière d'Allemagne. - Réfléchi.
- Pour les chandelles. - Cardinal.
- Pomme. - Couple.
- Arbres. - En ville.
- Pape du 11ème siècle.
- Demeurées.

Verticalement

- Dédier.
- Maladie infectieuse.
- Saint de France. - Sans eau.
- Répété. - Etat physiologique.
- Grand serpent. - Explose.
- Troublé. - Ecrivain anglais.
- Dieu égyptien. - Pronom. - Existes.
- Prendre dans les bras.
- Roue. - Région volcanique du Massif Central.



A Settimana

51^{ème} semaine de l'année
du 17 au 23 décembre 2010

Les fêtes : le 17, Judicaël, Gaël - le 18, Gatien -
le 19, Urbain - le 20, Théophile - le 21, Pierre -
le 22, Françoise-Xavière, Xavière -
le 23, Armand.

51^{esima} settimana di l'annu
da u 17 a u 23 dicembre 2010

E feste : u 17, Lazaru - u 18, Grazianu, Ludovicu -
u 19, Dariu, Urbanu - u 20, I Patriarca -
u 21, Petru Canisiu - u 22, Saveria -
u 23, Vittoria.

L'info insolite

Clavier d'ordinateur antibactérien

Des études scientifiques ont révélé que «nos outils de bureau contiennent 400 fois plus de germes qu'une cuvette de toilettes...». Fort de ce constat, une entreprise française a mis au point un clavier flexible, silencieux, souple, waterproof et antibactérien ! Ce clavier en silicone est traité avec des particules argentiques antibactériennes et quand il est sale, il suffit de lui appliquer une bonne savonnée. Quoi de plus simple ?

Propriétaire du soleil

Une Espagnole, **Angeles Duran**, vient de se déclarer, devant notaire, propriétaire du soleil. L'homme de loi, d'abord perplexé, n'a pu que ratifier l'acte d'acquisition car, depuis 5 milliards d'années, il n'existait aucun autre propriétaire déclaré ! Selon la nouvelle propriétaire, une convention internationale interdit aux pays d'être propriétaires des planètes, mais celle-ci ne s'appliquerait pas aux particuliers...

Chers implants

Une jeune femme allemande s'était fait poser des implants mammaires grâce à l'aide financière de son petit ami. Dans la foulée, elle avait signé un contrat stipulant qu'elle devrait rembourser ses seins à son compagnon si elle ne restait pas avec lui durant au moins un an suivant sa chirurgie esthétique. Grâce à ses nouveaux

atouts, elle est devenue la célébrité d'un jeu télé-réalité. Son couple n'y a pas résisté et les tourtereaux se sont séparés avant la date fatidique. Le jeune homme réclame donc à présent son dû, soit 4379 €. Dommage !

Vol de pièces détachées

Dix-huit employés d'une usine **BMW de Munich** sont impliqués dans le vol de pièces détachées (habillages en cuir pour volant ou levier de vitesse, clés, sièges,...) pour un montant de 4 millions de dollars.

De fausses commandes étaient passées, puis les accessoires concernés étaient retirés de la chaîne de montage sous prétexte d'un contrôle de qualité. Ils étaient ensuite revendus sur Internet, ce qui a permis leur identification.

Pas de ronds-points pour les américains !

Une étude réalisée par l'Institut Américain pour la Sécurité Routière nous révèle que 57% des américains sondés sont contre les ronds-points, il n'y en n'aurait d'ailleurs que 2000 sur le territoire. Ce manque de popularité serait dû au fait que les conducteurs américains ne comprennent pas ces sens giratoires et que les camions ont du mal à les franchir. Les bienfaits des ronds-points ne sont pourtant plus à prouver ; ils permettent une diminution de 30% des émissions de CO2 à leurs alentours et atténuent la gravité des accidents puisque la vitesse y est moindre. Ces arguments vont-ils convaincre Outre-Atlantique ?

L'ACTU DANS LE RÉTRO

► **Le 18 décembre 1994**, à **Vallon Pont d'Arc**, en **Ardèche**, on découvrait une grotte recouverte de peintures préhistoriques d'une qualité exceptionnelle.

► **Le 19 décembre 1984**, **Margaret Thatcher** et **Zhao Ziang** signaient un accord pour la rétrocession de **Hong Kong** à la **Chine**.

► **Le 20 décembre 1995**, sortait au cinéma le film «**Golden Eye**», 17^{ème} aventure de **James Bond**, interprété cette fois par l'acteur irlandais **Pearce Brosnan**.

► **Le 21 décembre 1968**, décollait **Apollo 8**, la seconde mission spatiale américaine habitée, mais la première occupée par des hommes.

► **Le 22 décembre 2000**, la sulfureuse chanteuse **Madonna** épousait, en **Ecosse**, le producteur anglais **Guy Ritchie**. Ensemble, ils eurent un fils et en adoptèrent un second. Ils divorcèrent en 2008, de commun accord.

► **Le 23 décembre 1954**, sortait au cinéma «**20 000 lieues sous les mers**», adaptation américaine par **Walt Disney**, du célèbre roman de **Jules Verne**, paru en 1869.

Informateur • CORSE NOUVELLE

DIRECTION - ADMINISTRATION

Tél. : 04 95 32 04 40 - Télécopie : 04 95 32 02 38
DIRECTEUR DES PUBLICATIONS : Pierre BARTOLI
Téléphone : 04 95 32 89 98

RÉDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90

E-mail : redaction@informateurcorse.com
1, rue Miot - BP 213 - 20293 BASTIA CEDEX
ANNONCES LEGALES : Tél. 04 95 32 89 92
E-mail : al@informateurcorse.com

Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral, pour la Corse-du-Sud : hors taxes 3,82 € et pour la Haute-Corse : hors taxes 3,80 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions, descriptif remis aux annonceurs sur demande).

COMPTABILITÉ/ABONNEMENTS : Tél. 04 95 32 04 40

RÉDACTION D'AJACCIO :

E-mail : paul.aurelli@corse-information.info

REGIE DE LA PUBLICITE - ÉDITIONS SPÉCIALES

ET ÉVÉNEMENTS : Tél. 06 75 12 93 47

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

PRESSE EN LIGNE : www.corse-information.info

E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

C.P.P.A.P. : 0314 I 88773 - ISSN : 0241-5283

IMPRESSION : AZ DIFFUSION - 20600 BASTIA

L'Informateur • Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale - L'Informateur Corse a été fondé en 1951 par Louis RIONI - Corse Nouvelle® fondée en 1948 et La Semaine Corse® fondée en 1969 sont protégées par l'antériorité et les dépôts - Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) - Dépôt légal à date de parution.

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :



Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213

20293 Bastia Cedex

Tél : 04.95.32.04.40

Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com

Baptême du feu pour le président Castelli au cœur de la problématique du réseau routier de l'Alésani

Pile à l'heure du rendez-vous, le président du Conseil Général Joseph Castelli, invité par Luc-Antoine Marsily, conseiller général du canton d'Orezza Alésani, a visité le point noir que constitue le glissement de terrain sur la commune de Piobetta.

Rejoint sur place par l'ensemble des élus de la vallée alisgianica, et accompagné des responsables de la direction des infrastructures des routes et des transports (DIRT) dont le directeur **Valbert Grossi**, le président **Castelli** faisait sa première sortie de terrain, bravant le froid et le neige, fraîchement débarquée en haute **Castagniccia**.

L'ampleur du phénomène de glissement d'une masse estimée à 300 000 m³ sur la commune de **Piobetta** était le motif officiel de cette réunion de plein air, qui s'est ensuite poursuivie «*au chaud*» dans les locaux du **SIVOM de la vallée d'Alésani** installés au couvent de l'**Alisgiani**, où la délégation a été accueillie par **Fratucciu Ulivu**, pensionnaire du lieu. Comme le soulignait **Luc-Antoine Marsily**, deux solutions alternatives sont envisageables, à savoir l'élaboration d'un nouveau tracé de route, et la prise en compte de mesures conservatoires aptes à éviter que la situation ne s'aggrave. Ayant pris la mesure du problème, le président **Castelli** a rassuré les élus quant aux efforts qui seront consentis pour accélérer l'opération de la solution de déviation du tracé actuel, en aval du pont menacé par le glissement. Le projet de déviation sera budgétisé dans les jours à venir, avant d'entamer les phases techniques et administratives qui prendront quelques mois.

Les élus de l'**Alésani** ont profité de la présence du président **Castelli** pour élargir la réunion à des thèmes récurrents, en soulevant notamment les problèmes de sablage et de déneigement, cruciaux en cette période hivernale et de grand froid «*primaticciu*».



Le président Castelli entouré des responsables du service des routes et des élus de la vallée de l'Alisgiani, sur le site du glissement de Piobetta



Luc-Antoine Marsily, conseiller général du canton d'Orezza Alésani a dirigé la réunion aux côtés de Joseph Castelli dont c'était la première sortie sur le terrain





Bastia

2^e Concours

des Illuminations &
décorations de Noël

Du 29 nov. au 19 déc. 2010

Nombreux Cadeaux à Gagner

Trois Catégories

Balcons et/ou fenêtres

Maisons

Vitrines des Commerces



Informations : Mairie de Bastia - Service Animation - 04 95 55 96 00